

PROPOSITIONS COMPLÈTES DES PARTIS POLITIQUES

Ce document collige l'ensemble des propositions résumées de tous les partis politiques qui présentent une plateforme ou un programme concret en une lecture de 35 pages.

Vous pouvez noter les numéros des partis qui vous intéressent le plus pendant votre lecture pour regarder le nom de ceux-ci à la fin, afin de ne pas vous laisser influencer par vos préjugés sur ceux-ci.

Pour ceux qui désirent lire certains thèmes particuliers, en voici la liste : 1. Santé 2. Éducation et famille 3. Sécurité publique et justice 4. Institutions démocratiques, statut du Québec et médias 5. Logement et transport 6. Économie, finance et travail 7. Ressources naturelles, énergie et environnement 8. Culture, langue, religion et immigration 9. Condition féminine. 10. Premières Nations, minorités et discrimination.

Thème 1 : SANTÉ

PARTI 1: Légaliser les traitements prouvés efficaces et peu coûteux ; encourager les initiatives de reprise de pouvoir sur sa santé et les médecines douces et alternatives ; faire du médecin un employé de l'État ; fournir 25 000\$ par année pour les services d'un aidant permanent à la maison pour les aînés qui veulent rester chez eux ; créer des mesures d'aide aux tuteurs de personnes en déficit d'autonomie.

PARTI 2 : Augmenter le budget pour les soins à domicile ; maintenir et encore une fois combattre le laisser-faire qui nuit au fonctionnement de notre système de santé public, entre autres par un ticket modérateur.

PARTI 3 : Prioriser une approche misant sur la prise en charge réelle des patients, par des médecins de famille appuyés par d'autres professionnels de la santé formant une équipe de soins interdisciplinaire ; Offrir à tous ceux qui le souhaitent un médecin de famille, en priorisant les personnes les plus vulnérables ; Renommer tous les types de GMF en Équipes Accès Santé ; Ajouter au moins une infirmière praticienne spécialisée (IPS) dans chaque Équipes Accès Santé et revoir le ratio médecins-personnel soignant ; Assouplir les règles encadrant la gestion des Équipes Accès Santé et favoriser l'interaction avec les CLSC ; Tenter d'éliminer les listes d'attentes par des incitatifs financiers pour les Équipes Accès Santé qui dépasseront les cibles déterminées ; Adapter le mode de financement des équipes en santé pour favoriser le travail en interdisciplinarité ; Mettre à jour le mode de rémunération des médecins de famille en faisant une plus grande place à la rémunération basée sur l'inscription ; S'assurer d'une meilleure répartition des médecins de famille sur le territoire ; Augmenter le nombre de cliniques afin de réussir à déployer 400 Équipes Accès Santé partout au Québec ; Travailler à ce que 100 de ces 400 équipes soient aussi des super-cliniques, ouvertes 12 heures par jour et 7 jours sur 7 ; Mettre en place une application mobile qui permettra aux patients d'interagir avec les professionnels de son Équipe Accès Santé ; Avoir une approche plus globale axée sur la prévention ; Investir 6 milliards afin de faire contrepoids au délestage et d'ajouter des lits ; Conclure des ententes avec un maximum de cliniques privées pour servir de soupape d'échappement au réseau de la santé ; Bonifier le Registre du cancer et développer une réelle stratégie sur les maladies orphelines ; Faciliter le don d'organes et de tissus ; Mettre fin au temps supplémentaire obligatoire ; Assurer de meilleures conditions de travail pour les infirmières en appliquant des ratios personnels-patients plus sécuritaires ; Augmenter le nombre d'inscriptions en sciences infirmières et en médecine, notamment dans les régions ; Tripler le nombre d'infirmières praticiennes spécialisées d'ici 2030 ; Accélérer l'obtention des certificats de sélection du Québec (CSQ) pour les travailleurs temporaires étrangers diplômés au Québec dans les domaines de la santé et des services sociaux et faciliter la reconnaissance des diplômes étrangers ; Déployer une campagne de recrutement dans les autres provinces et à l'étranger pour attirer du personnel déjà formé en santé ; Modifier la composition des conseils d'administration des établissements pour que chaque sous-territoire ait un membre le représentant, et s'assurer qu'un des membres indépendants soit un patient partenaire ; Obliger les conseils d'administration à tenir quatre rencontres publiques par année et à se doter de Forums citoyens permanents ; Dépolitiser le système de santé en donnant plus de latitude aux établissements et en assurant la totale indépendance de la Direction nationale de la santé publique ; Accélérer le virage numérique du réseau de la santé et des services sociaux ; Déclencher une commission d'enquête publique sur la gestion de la pandémie et mettre sur pied l'unité COVIE-19 ; Mettre en place et maintenir des ratios personnel-patients dans tous les CHSLD ; Former deux fois plus de gériatres pour mieux répondre aux besoins des aînés ; Déployer des pharmaciens d'établissements dans tous les CHSLD ; Mettre en place une « Allocation aînés » de 2000\$ annuellement, pour soutenir les personnes de plus de 70 ans qui souhaitent rester à domicile ; Déployer des unités de soins intensifs à domicile dans toutes les régions du Québec, avec les outils informatiques appropriés ;

Assurer un meilleur financement des organismes communautaires qui oeuvrent auprès des aînés à domicile ; Mettre en place un programme de psychothérapie pour assurer un accès universel ; S'assurer d'un meilleur financement des organismes communautaires qui oeuvrent en santé mentale ; Mettre en place des programmes d'aide en matière de santé mentale et de toxicomanie partout afin de mieux traiter ces dossiers ; Créer un Secrétariat aux personnes vivant avec un handicap ou le spectre de l'autisme, fournir davantage d'accompagnement, développer un programme de stage et une carte d'identité avec photo officielle pour les personnes ne détenant pas de permis de conduire ; Exiger une hausse des transferts fédéraux en santé afin qu'ils représentent 35% des dépenses de santé de la province et qu'aucune condition ne soit imposée à ces transferts ; S'assurer que tous les élèves des écoles primaires bougent une heure par jour ; Travailler avec les différentes associations sportives et les municipalités pour diminuer les coûts d'inscription aux activités sportives dans les milieux défavorisés ; Soutenir davantage les infrastructures récréatives et sportives ; Instaurer un registre des commotions cérébrales, le Passe-sport ; Interdire les batailles dans les sports chez les moins de 18 ans.

PARTI 4. S'assurer que le système de santé est 100% public et gratuit ; Réviser en profondeur la rémunération des médecins et l'organisation des soins médicaux ; Organiser les soins sur la pertinence, l'accessibilité et la fin des listes d'attente plutôt que sur le volume et le minutage des soins ; Instaurer des modes de rémunérations fixes partout où ils sont justifiés ; Supprimer l'incorporation des médecins en tant que mode d'évitement fiscal ; Renégocier les ententes avec les médecins afin qu'elles soient équitables envers les autres personnes employées du réseau de la santé ; Améliorer le système de santé au-delà des soins hospitaliers en renforçant et en développant les soins de longue durée, les soins à domicile, les soins palliatifs, les services en CLSC, les services en santé mentale et les actes de prévention ; Valoriser l'ensemble des ressources humaines en santé ; Éliminer le temps supplémentaire obligatoire pour les infirmières et les infirmiers, en dehors des cas réellement exceptionnels ; Procéder à l'embauche de nouvelles infirmières et de nouveaux infirmiers pour réduire la pression excessive exercée par le système actuel sur les équipes soignantes ; Étendre le régime actuel d'assurance médicaments à toute la population du Québec et en faire un régime réellement universel ; Réduire les coûts du système d'assurance médicament en révisant les mécanismes d'achats « en gros », en révisant la protection des brevets pharmaceutiques et en accroissant le recours aux médicaments génériques ; Proposer un plan pour inclure à moyen terme les soins dentaires dans les soins couverts par l'assurance maladie et l'assurance médicaments ; Embaucher du personnel supplémentaire et les allouer les ressources budgétaires nécessaires pour ramener la qualité des services dans les CHSLD ; Créer un incitatif pour les familles afin qu'elles veillent aux soins de leurs proches aînés à domicile ; Rétablir le financement public des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle ; Rétablir la couverture des traitements de l'infertilité par le régime public ; Mettre en œuvre un nouveau plan d'informatisation du système de santé.

PARTI 5. Réinvestir dans le système public de santé et limiter au maximum l'intrusion du privé ; Investir 3 milliards par année de manière récurrente et allouer 50% du budget de soins de longue durée aux soins à domicile d'ici 4 ans, ce qui implique de tripler le nombre d'heures offertes ; Inverser le modèle actuel en finançant à la même hauteur les soins à domicile et l'hébergement ; Abandonner le modèle des maisons des aînés et ne terminer que celles qui sont déjà en construction ; Adopter une loi bouclier pour protéger les moins nantis concernant l'accès aux services publics ; Améliorer l'accès aux services et aux soins en santé mentale de première ligne, notamment en rehaussant les conditions de travail des professionnels de la santé ; Assurer un financement stable et récurrent à la Santé publique ; Prioriser un système de santé axé sur le préventif plutôt que le curatif ; Doter le Québec d'une politique claire pour maintenir une réserve d'équipements sanitaires et de médicaments de base ; Intégrer au système public les soins dentaires et visuels ; Doter le Québec d'une politique nationale en matière de prévention et de gestion des surdoses de drogue ; Rehausser la prévention en matière de santé sexuelle afin de diminuer les taux d'infections transmissibles sexuellement et les violences sexuelles ; Garantir la gratuité des produits d'hygiène féminine ; Offrir des services de périnatalité adaptés aux femmes enceintes dès le début de la grossesse, en soutenant la mise en place de la déclaration de grossesse dans toutes les régions du Québec ; Augmenter l'autonomie de pratique des professionnels de la santé membres d'un ordre professionnel en décloisonnant certains actes médicaux ; Repenser entièrement la structure administrative, médicale et de réadaptation des CHSLD et des ressources intermédiaires afin d'en faire de réels milieux de vie et de soins, et en augmenter la surveillance en matière de négligence ; Rendre accessible un programme public de psychothérapie ; Favoriser la télémédecine pour assurer une prestation de soins rapide et efficace à la population ; Diminuer les surdiagnostics et donner la priorité à l'utilisation de médicaments génériques ; Garantir l'accessibilité à la fécondation in vitro pour tous les couples infertiles québécois ; Revoir le financement accordé aux professionnels de la santé dans une logique d'équité ; Rendre universel le don d'organes au décès à moins d'une clause de retrait explicite ; Transférer à l'INESSS la réglementation et l'homologation des médicaments.

PARTI 6. Permettre la pratique mixte pour les médecins ; Lancer des projets pilotes afin de confier la gestion administrative de certains hôpitaux à des institutions privées ; Lancer un projet pilote d'un hôpital entièrement privé ; Permettre à l'assureur public (RAMQ) de rembourser des soins médicaux dispensés dans le secteur privé après des délais d'attente au secteur public jugés déraisonnables ; Permettre à tout citoyen de souscrire volontairement à une assurance complémentaire privée couvrant les actes médicaux et chirurgicaux ; Élargir le champ de pratique de plusieurs professionnels, de la santé tels qu'infirmières, pharmaciens et

physiothérapeutes ; Participer à des campagnes de recrutement internationales pour attirer des professionnels étrangers en médecine et accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers ; Permettre à tout citoyen de se prévaloir de la couverture offerte par un régime d'assurance privé, y compris pour les soins déjà couverts par la RAMQ ; Mettre en place un des systèmes médicaux informatisés parmi les plus performants au monde ; Augmenter le nombre de super-infirmières afin d'atteindre dans un premier mandat un ratio semblable à celui de l'Ontario ; Modifier l'article 119 de la Loi sur la santé publique afin de permettre aux élus de se prononcer sur le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire (obliger à voter chaque mesure au-delà de 30 jours, 80% de majorité au-delà de 90 jours) ; Modifier l'article 123 de la Loi sur la santé publique afin d'éliminer la possibilité pour le gouvernement d'ordonner par décret la vaccination obligatoire ; Modifier l'article 123 de la Loi sur la santé publique afin d'obliger le gouvernement à rendre public, dans un délai raisonnable, toute dépense et tout contrat relié à l'urgence sanitaire ; Modifier l'article 124 de la Loi sur la santé publique afin d'obliger la documentation de l'ensemble des recommandations émises par le directeur national de la santé publique, par les directeurs régionaux de la santé publique ou par leurs représentants ; Instaurer un mode de financement pour les hôpitaux et les cliniques médicales en fonction des services rendus ; Encourager les entrepreneurs privés en santé à additionner leurs compétences en gestion sur ce marché, particulièrement pour les chirurgies électorales et les examens ; Mettre fin aux budgets historiques des hôpitaux et libérer l'initiative des gestionnaires dont l'établissement se verra récompensé pour des innovations qui auront réduit les dépenses et amélioré les délais de service ; Augmenter les admissions en médecine dans les universités québécoises ; Augmenter les postes de formation en résidence, particulièrement en médecine familiale ; Augmenter graduellement le nombre de médecins selon les besoins ; Encourager l'entrepreneuriat dans le domaine des soins de santé ; Faciliter l'accès à des soins au secteur privé, par exemple en permettant de souscrire à une assurance privée ; Encourager l'utilisation des ressources du secteur privé pour certains domaines incapables de fournir à la demande comme pour les soins en santé mentale ; Décentraliser la gouvernance de la santé vers les centres hospitaliers ; Encourager l'expérimentation de nouveaux procédés de gestion par les administrations locales ; Rétablir, pour chaque centre hospitalier de soins, un poste local d'Administrateur, de Directeur des services professionnels et d'un Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ; Bonifier substantiellement le crédit d'impôt pour proche aidant, jusqu'à hauteur des coûts que l'État devrait prendre en charge si la personne était hébergée en institution ; Offrir le même niveau de couverture d'assurance en ce qui a trait aux soins à domicile et aux soins de longue durée que les pays les plus performants, par une assurance étatique ou privée.

PARTI 7. Ajouter un ministère de la santé et du bonheur.

PARTI 8. S'opposer aux limitations des libertés en raison de la pandémie ; Donner davantage de place au privé en santé et privatiser les hôpitaux.

PARTI 9. Instaurer un déductible de base pour toute consultation médicale ; Ne plus payer pour les services qui ne sont pas de réels soins de santé ; Abolir la carte spécifique à chaque hôpital ; Maintenir le niveau de financement pour les activités sportives.

PARTI 10. S'opposer à toute privatisation de notre système de santé ; Transférer des compétences du système de santé à des instances régionales ; Réduire la limite permise de nickel dans l'air pour la santé des citoyens ; Militer pour une plus grande reconnaissance des soins donnés par les proches aidants ; Bonifier le réseau des CHSLD et y améliorer la qualité de vie au niveau des meilleures résidences privées ; Créer Pharma-Québec en instaurant la gratuité des médicaments de prescription ; Financer davantage les soins aux aînés ; Augmenter la capacité du système de santé en formant et en embauchant plus de personnel et en les retenant avec des conditions de travail gagnantes ; Instaurer un programme permettant la gratuité des services en santé mentale ; Instaurer la gratuité des soins dentaires pour tous ; Instaurer la gratuité des soins de la vue pour tous ; Créer Pharma Québec qui aurait pour mandat la négociation des prix des médicaments importés et la fabrication de ces médicaments génériques à un coût moins élevé ; Instaurer un régime de couverture pour les médicaments d'ordonnance ; Établir un meilleur encadrement des produits de santé dits naturels ; Rendre automatique le don d'organes, sauf si déclaration contraire ; Créer une escouade de gestion de pandémie formée de gens qui ne travaillent pas dans le réseau de la santé habituellement ; Obliger qu'une part des médecins formés dans les universités de la province doivent pratiquer pendant les deux premières années en région ; Mettre fin aux bonus que reçoivent les médecins lorsqu'ils prennent en charge de nouveaux patients ; Permettre aux psychologues et aux pharmaciens de pouvoir faire certaines prescriptions ; Mettre sur pied un registre qui indiquerait quel médecin a reçu des cadeaux des compagnies pharmaceutiques ; Améliorer les conditions de travail des infirmiers et infirmières et le salaire de ces professions en plus de leur donner une plus grande marge de manœuvre ; Organiser une très grande campagne de publicité et de promotion autour de la profession infirmière ; Instaurer un régime de congés payés pour les proches aidants ; Améliorer l'accessibilité des médecins de famille ; Promouvoir davantage la prévention en santé ; Simplifier l'accès aux examens de dépistages d'ITSS ; Instaurer la gratuité des moyens contraceptifs (comme la pilule) et pour la contraception d'urgence ; Créer un organisme de soutien et de surveillance pour les personnes handicapées et fournir d'avantage d'aide sur tous les plans ; Interdire les publicités des produits alcoolisés pour sortir l'alcool de l'espace public ; Abolir les boissons alcoolisées avec de hautes quantités de sucre ; Ouvrir des centres d'injections supervisés dans toutes les régions et leur donner un financement adéquat ; Créer un centre d'aide sur les dépendances ludiques ; Appuyer la recommandation d'un minimum de 60 minutes d'activité physique par jour dès l'école

primaire ; Financer davantage les infrastructures sportives et les pistes cyclables ; Lancer une campagne de sensibilisation et encourager les initiatives pour lutter contre la sédentarité dans les institutions gouvernementales, les entreprises publiques et privées.

PARTI 11. Installation de la climatisation et de systèmes de ventilation améliorés dans tous les CHSLD du Québec ; rendre le bureau du directeur national de la santé publique indépendant du gouvernement ; Améliorer l'accès aux médecins de famille et aux fournisseurs de soins de santé pour les Québécois qui sont sur la liste d'attente ou qui n'y ont pas accès ; Éliminer l'arriéré des chirurgies électives ; Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes permettant d'identifier et de traiter toutes les personnes souffrant de maladies mentales.

PARTI 12. Décentraliser le réseau pour améliorer l'accès aux citoyens ; Opérer un virage vers la prévention et la qualité des services publics ; Préparer l'État à faire face à de nouvelles pandémies grâce à un vaste enquête publique sur la gestion gouvernementale et l'élaboration de plans de contingence ; Reprendre le contrôle public des CHSLD, rendre imputables les gestionnaires et mettre en place une série d'indicateurs publics sous la responsabilité de la direction des établissements ; Mettre en place l'ensemble des services nécessaires au maintien à domicile de nos aînés et appuyer financièrement les aidants naturels ; Mettre en place des cliniques d'infirmières de style « SABSA » dans tous les CLSC 24h sur 24 ; Sortir les CLSC de la grosse structure lourde des CIUSS pour les rattacher directement au ministre via un sous-ministre responsable de la prévention ; Favoriser l'intégration des connaissances médicales occidentales aux connaissances ancestrales, notamment des premières nations ; Reprendre le contrôle public des cliniques familiales et réorienter la médecine familiale vers une pratique priorisant la prévention avant la pratique curative ; Favoriser la reconnaissance des diplômes des immigrants du secteur de la santé pour augmenter le bassin de la main-d'œuvre disponible.

PARTI 13. Créer l'agence Santé Québec qui aura le mandat de coordonner les opérations du réseau de la santé, ce qui permettra une séparation des rôles entre les orientations et les opérations ; Former et recruter 660 médecins et 5 000 professionnels de la santé de plus ; Accroître l'autonomie et les pouvoirs de tous les professionnels de la santé ; Améliorer les mesures pour attirer et retenir les employés dans le réseau de la santé et améliorer les milieux de travail ; Déployer la plateforme Votre santé pour faciliter la prise de rendez-vous ; Moderniser le système de santé et améliorer la prise en charge des Québécois par le bon professionnel de la santé ; Répondre au souhait des personnes âgées qui veulent demeurer chez eux le plus longtemps possible, en investissant 900 millions de dollars sur quatre ans dans les soins à domicile ; Agir sur quatre fronts pour intervenir tôt, favoriser le maintien à domicile, bonifier les soins et encourager les innovations visant à créer des environnements sécuritaires ; Créer un nouveau concept de centres médicaux privés où les services seront gratuits en remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec et en construire un à Montréal et l'autre à Québec ; Déployer l'hospitalisation à domicile dans tous les établissements de santé du Québec d'ici 2026 afin de désengorger les hôpitaux tout en offrant plus de confort aux patients ; Créer cinq premières unités d'hospitalisation à domicile d'ici la fin de 2023 dans le Grand Montréal et la Capitale-Nationale ; Instaurer un service de transport médical par hélicoptère entre les régions et les grands hôpitaux de Montréal et de Québec.

PARTI 14. Transformer en profondeur les programmes d'aide aux personnes proches aidantes et mettre sur pied une nouvelle politique assurant leur reconnaissance ainsi qu'un soutien financier ; Favoriser le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie en subventionnant l'aménagement de maisons intergénérationnelles et la transformation des résidences ayant besoin d'être adaptées ; Nationaliser les CHSLD privés ; Favoriser des lieux de résidence à but non lucratif pour les personnes âgées ; Placer les CLSC au centre du système de santé avec un réseau ouvert 24h sur 24, sept jours sur sept et accessible sur tout le territoire ; Favoriser les équipes multidisciplinaires dans les CLSC ; Investir massivement dans les programmes de prévention ; Assurer une couverture publique des services en santé mentale ; Mettre en place une assurance dentaire publique, universelle et gratuite ; Assurer un accès aux services de santé et de réadaptation qui sont des alternatives efficaces aux médicaments et aux interventions médicales invasives ; Offrir des services gratuits et de qualité aux personnes en perte d'autonomie ou présentant diverses limitations fonctionnelles et s'assurer d'un continuum de soins tout au long de leur vie ; Mettre sur pied Pharma-Québec ainsi qu'un régime d'assurance médicaments public et universel ; Rehausser le budget de la santé publique et assurer son indépendance du pouvoir politique ; Afin de lutter contre le capacitisme, adopter une loi sur l'accessibilité universelle et financer massivement les politiques d'accessibilité ; Rendre la contraception gratuite et éliminer la « taxe rose » ; Donner un accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle, réutilisables ou non ; Porter une attention particulière au droit à l'avortement ici et ailleurs dans le monde et se montrer solidaire de toute lutte exigeant la généralisation de ce droit.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 2 : ÉDUCATION ET FAMILLE

PARTI 1 : Suggérer un séjour chez les agriculteurs dans le cursus scolaire ; Initier les enfants à la gastronomie dès la 4^{ème} année dans toutes les écoles.

PARTI 2 : Réduire de manière prévisible et continue les subventions aux écoles privées et investir cet argent dans le réseau public ; Convertir les écoles privées cessant leurs opérations en écoles publiques ; Instaurer la gratuité scolaire réelle à tous les niveaux d'études ; Viser un taux de succès à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles de 100 % d'ici 2025 et augmenter le budget de l'éducation en conséquence ; Déployer des ressources supplémentaires pour soutenir les mesures adaptées pour ceux qui ont de grandes difficultés éducatives ; Étudier la possibilité d'étendre l'âge de scolarisation obligatoire au-delà de 16 ans ; Moderniser et étendre le parcours de formation axée sur l'emploi à tous les jeunes qui le souhaitent, dès le début du secondaire ; Revoir la politique de l'adaptation scolaire et bonifier le soutien et l'accompagnement aux élèves, ainsi que les services de soutien aux étudiantes et aux étudiants du collégial, afin de mieux répondre aux évolutions récentes de ces besoins ; Diversifier l'offre des cours hors-programmes et favoriser le développement de la pensée critique dans nos écoles publiques ; Augmenter les ressources financières dédiées à la nouvelle politique d'alphabétisation ; Réduire le seuil d'assujettissement aux obligations de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre pour l'appliquer aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 million de dollars, et amener le niveau d'investissement exigé à 2% de la masse salariale ; Réduire de manière prévisible et continue les subventions aux garderies à but lucratif et réinvestir ces fonds dans les garderies à but non lucratif et les garderies en milieu familial ; Mettre fin à la modulation des tarifs en fonction des revenus des parents pour revenir à un tarif unique.

PARTI 3 : Mettre en place une commission sur l'éducation, équivalente à la commission Parent, dans le but de mener une grande réflexion collective sur l'éducation au Québec ; Imposer une épreuve uniforme de français adaptée à la fin du parcours collégial, même dans les cégeps anglophones ; Octroyer une part minimale de la note finale à la qualité du français dans tous les travaux notés ; Valoriser l'école publique en la finançant mieux et en s'assurant de la qualité des infrastructures ; Mettre fin aux pratiques ségrégatives des écoles privées et des écoles publiques sélectives de façon à garantir la socialisation, la réduction des inégalités et le plein développement des individus et de la nation ; Mettre fin de façon graduelle aux subventions publiques des écoles privées et assurer la mixité sociale du réseau d'éducation public ; Soutenir les écoles publiques dans leur offre de programmes non sélectifs visant la motivation et la persévérance scolaire ; Soutenir le maintien et le développement d'activités parascolaires gratuites ; Augmenter l'autonomie de la gestion des écoles ; Permettre la création de classes moins nombreuses ; Modifier les programmes d'enseignement de l'histoire pour assurer une présence importante de notre histoire, de notre littérature et de celle des cultures autochtones ; Rendre obligatoires les cours d'éducation à la citoyenneté, incluant la présentation de la laïcité québécoise, et d'éducation sexuelle ; Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat dans les écoles et mettre en place des mécanismes de mentorat d'affaires ; Rémunérer l'ensemble des heures de stage obligatoire dans le cadre d'un programme de formation postsecondaire ; Promouvoir la diversité intellectuelle du corps professoral des établissements d'enseignement supérieur ; Protéger davantage la liberté d'expression dans les cégeps et les universités ; Octroyer le Royal Victoria aux établissements d'enseignement supérieur francophones, comme l'UQAM et l'UdeM ; Octroyer un financement aux cégeps et universités anglophones qui soit le reflet du poids démographique de la minorité historique anglophone ; Appliquer la loi 101 au réseau collégial ; Imposer une proportion maximale de cours en anglais aux universités et aux cégeps de langue française ; Valoriser l'inscription des diplômés du réseau secondaire anglophone aux collèges francophones ; Assurer la maîtrise de la langue française, par des examens de qualification finaux, lors de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, pour les secteurs francophone et anglophone ; Augmenter l'accessibilité à la formation professionnelle et en faire la promotion, notamment en optimisant son mode de financement ; Mieux intégrer l'éducation des adultes dans le système éducatif québécois ; Garantir la présence de programmes de formation prioritaires dans les cégeps et les universités en région, malgré les variations démographiques ; Soutenir la recherche universitaire, en assurant une juste distribution des fonds publics entre les secteurs de recherche, et intégrer les fonds subventionnaires canadiens aux fonds de recherche québécois puis équilibrer la distribution des fonds entre francophones et anglophones en fonction du poids démographique ; Rémunérer l'ensemble des heures de stage obligatoire dans le cadre d'un programme de formation postsecondaire ; Privilégier le mentorat et le partenariat entre institutions d'enseignement ; Mettre sur pied un réseau 100% CPE, où toutes les nouvelles places créées le seront en CPE, et toutes les places en garderie privée feront l'objet d'un vaste chantier de conversion afin de devenir des places en CPE ; Ajouter près de 135 000 places au réseau des CPE ; Adopter une loi bouclier contre les compressions des budgets de la petite enfance, de l'éducation et de la protection de la jeunesse.

PARTI 4. Démocratiser le choix de l'école en permettant à tous les parents de choisir, pour leur enfant des niveaux primaire et secondaire, de s'inscrire à l'école publique de leur quartier, à l'école publique d'un quartier voisin, ou encore à l'école privée de leur choix ; Favoriser les investissements privés en éducation ; Bonifier l'offre de service pour les parents qui choisissent de faire l'enseignement à la maison et offrir un soutien accru ; Permettre des initiatives coopératives pour élaborer

des projets d'apprentissage communs pour les parents qui choisissent de faire l'école à la maison ; Supporter fiscalement les parents qui font le choix de l'école à la maison en proportion égale au financement actuellement attribué aux écoles privées ; Remettre sur pied un comité-conseil consultatif pour l'enseignement à la maison dans le but de réviser et assouplir la réglementation actuellement en vigueur ; Établir un diplôme de 3^e secondaire qui permettra aux jeunes d'intégrer des filières professionnelles plus tôt s'ils le souhaitent ; Augmenter le nombre de conseillers en orientation ; Développer et soutenir des approches éducatives diversifiées afin de mieux répondre aux besoins des élèves du préscolaire, primaire et secondaire ; Encourager les écoles à se doter d'une couleur locale via un projet-école, ainsi que de programmes particuliers ; Proposer des matières en option au primaire ; Augmenter le nombre de professionnels intervenant dans le dépistage, l'évaluation et la prévention des difficultés scolaires au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire ; Augmenter le nombre d'écoles alternatives ; Créer des classes à faible ratio pour les élèves en difficulté ; Créer des classes pour les élèves de haut niveau de performance scolaire ; Inviter chaque cégep et université à se doter d'un comité indépendant (avec membres internes et externes) pour établir un code de conduite en accord avec la loi et faire des recommandations sur tous les enjeux et litiges concernant la liberté d'expression ; Modifier l'article 26 de la loi 32 de façon à respecter la liberté d'association et permettre qu'un étudiant qui décide de ne pas être membre d'une association, ou de ne pas être représenté par elle, ne soit plus obligé de cotiser à cette association ; Modifier la loi 32 sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes de façon à ce que tous les étudiants puissent accéder au vote secret et par internet pour accréditer leurs associations représentatives et élire leurs exécutifs, avec pénalité pour les associations en cas de non-conformité dans des délais prescrits ; Obliger les grandes associations étudiantes accréditées à rendre compte de leurs dépenses dans un rapport annuel public et validé par un comptable agréé ; Proposer une stratégie pour augmenter le taux de diplomation, notamment dans les filières professionnelles et techniques, afin de répondre aux attentes des employeurs et se rapprocher de la moyenne des pays développés ; Lancer une campagne pour valoriser la formation professionnelle et questionner les préjugés qui ont contribué à éloigner nombre de jeunes des métiers dont le Québec a besoin ; Faire les investissements nécessaires pour donner accès à un maximum de jeunes aux écoles professionnelles de leur choix ; Encourager les initiatives privées en formation professionnelle dans de nouveaux domaines ; Encourager les partenariats entre des entreprises privées et le milieu scolaire afin de qualifier de nouveaux travailleurs dans un environnement stimulant et de répondre à la pénurie d'enseignants dans ces domaines ; Encourager les pratiques du compagnonnage ; Favoriser l'augmentation de la natalité en tenant compte des besoins et des réalités modernes des familles québécoises afin d'assurer le renouvellement démographique de la nation québécoise ; Donner à tous les parents d'enfants d'âge préscolaire le libre choix en matière de garde d'enfant ; Verser, d'ici la fin de son premier mandat, une allocation de garde imposable de 200\$ par semaine et par enfant admissible ; Offrir un crédit d'impôt supplémentaire aux ménages qui donnent naissance ou adoptent plus de deux enfants ; Faciliter les processus d'adoption pour les citoyens désirant agir à titre de famille d'accueil pour les enfants placés sous l'autorité de la DPJ, cela en favorisant la primauté parentale ; Ajuster à la hausse le montant de 8,50\$ par jour que les parents déboursent actuellement pour une garderie privée subventionnée ou pour un CPE et réduire en conséquence le montant des subventions versées aux garderies subventionnées et aux CPE ; Permettre à toute personne qualifiée d'ouvrir une garderie en se conformant aux normes gouvernementales, à condition qu'elle soit en mesure d'autofinancer le service offert ; Libérer le ministère de la Famille de l'obligation de surveiller le respect de la politique de tarification de 8,50\$ par jour et rediriger ses efforts vers l'inspection des garderies ; Maintenir le programme d'allocation familiale et le bonifier annuellement en fonction du coût de la vie et de l'inflation ; Ajouter une troisième option au programme de Régime québécois d'assurance parentale, soit la possibilité de recevoir 100% de son salaire sur une période de 26 semaines ; Offrir un crédit d'impôt supplémentaire aux ménages qui donnent naissance ou adoptent plus de deux enfants ; Abolir les droits de mutation lors de l'achat d'une maison servant de domicile aux familles qui comprennent au moins deux enfants d'âge mineur ; Offrir aux familles nombreuses (4 enfants ou plus) une subvention pouvant aller jusqu'à 5000 \$ pour l'achat d'une automobile de type fourgonnette ; Réaffirmer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et du respect de ses droits comme principe premier de la Loi sur la protection de la jeunesse ; Réaffirmer le principe de la primauté de la responsabilité parentale comme deuxième principe en importance de la Loi sur la protection de la jeunesse ; Mettre en application les recommandations de rapports d'experts, incluant celui issu de la récente commission Laurent, afin de protéger les enfants québécois.

PARTI 5. Renommer le Ministère de l'éducation pour qu'il devienne le Ministère de l'Instruction ; Orienter l'enseignement sur le transfert des connaissances et la valorisation du mérite à l'effort ; Réduire le temps de passage dans le système scolaire pour permettre aux gens de devenir des citoyens productifs dans un délai raisonnable ; Libérer les enseignants d'une partie de la charge de discipline en la transférant à la direction des écoles ; Favoriser les écoles privées, en indexant leur financement en fonction de l'inflation ; Mettre en place un cours d'initiation à la vie citoyenne dès le secondaire ; Libéraliser les droits de scolarité à l'université ; Maintenir le lien biologique entre les parents et leurs enfants en préservant le principe de primauté parentale ; Instaurer la garde partagée par défaut lors d'une séparation ; Simplifier la procédure de récupération des dépôts de sécurité des pensions alimentaires.

PARTI 6. Éliminer immédiatement tous les frais scolaires facturés dans les établissements publics, du préscolaire au secondaire, incluant la formation générale des adultes et la formation professionnelles ; Entamer la conversion des établissements privés qui le souhaitent en écoles publiques tout en mettant fin progressivement au financement public des écoles privées ; Assurer l'accès universel aux projets particuliers dans les écoles publiques, en bannissant la sélection académique et financière pour ces projets ; Établir un plancher de services professionnels pour chaque école ; Réviser l'indice de défavorisation scolaire pour que le financement des écoles reflète les besoins réels des communautés ; Mettre en place une loi de protection budgétaire pour empêcher qu'interviennent des coupures mettant à mal le financement durable de notre réseau scolaire ; Lutter contre la vétusté des écoles par un vaste chantier de rénovation ; Actualiser le contenu scolaire concernant les réalités autochtones ; Rendre obligatoires quatre activités culturelles par année pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire ; Mettre en place une politique nationale des stages afin d'encadrer le statut de stagiaire et d'assurer la rémunération de tous les stages ; Entamer une diminution des frais exigés au niveau postsecondaire, afin d'atteindre à terme la gratuité scolaire ; Augmenter le soutien financier aux cégeps et aux universités en région ; Favoriser la mobilité étudiante vers les cégeps et les universités des régions ; Considérer l'éducation à la petite enfance comme un droit fondamental ; Compléter le réseau de CPE et appuyer le développement de micro-CPE dans les petites localités ainsi que dans les milieux de travail et d'études ; Valoriser la profession d'éducatrice à l'enfance en améliorant leurs conditions de travail ; Appliquer l'ensemble des recommandations du Rapport Laurent concernant la protection de la jeunesse ; Créer un poste indépendant de commissaire au bien-être et aux droits des enfants ; Pour les personnes à faible revenu ayant accès au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), verser 100% du salaire lors du congé parental prévu par ce régime.

PARTI 7. Déployer plus de projets pédagogiques particuliers axés sur la science ; Offrir gratuitement l'accès à un projet pédagogique particulier dans les écoles publiques, par exemple une concentration ou un sport-études, jusqu'à concurrence de 5000 \$; Rendre le programme de tutorat permanent dans les écoles ; Mettre en place un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 500 \$ pour permettre aux familles de couvrir des frais encourus pour favoriser la réussite scolaire ; Abolir les frais de services de garde sur l'heure du dîner dans les écoles primaires publiques ; Rendre l'école publique réellement publique, tout en laissant le choix aux élèves et aux parents d'opter pour l'école privée ; Déployer un grand chantier de remise à niveau de nos écoles primaires et secondaires et accélérer la construction de nouvelles écoles ; Augmenter le nombre de professeurs, notamment en facilitant l'accès aux maîtrises qualifiantes ; Travailler avec les secteurs de la formation professionnelle, du collégial et universitaires pour assurer de répondre aux besoins de formation dans les domaines liés à l'environnement ; Favoriser le développement de pôles d'enseignement supérieur en région ; Donner aux cégeps la souplesse dont ils ont besoin pour développer des offres de cours qui leur sont propres ; Mettre à niveau les infrastructures du réseau en fonction des besoins réels et travailler de concert avec le Collège Dawson pour remettre sur les rails le projet d'agrandissement ; Revoir le programme de bourses Perspective Québec et augmenter le nombre de bourses disponibles pour soutenir ces étudiants dans les Fonds de recherche du Québec ; Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse ; Faire de l'accès à une place en service de garde un droit sans condition ; Compléter le réseau des services de garde sur une période de 5 ans ; S'assurer que tous les parents déboursent, à terme, le même tarif de 8,70\$ par jour pour un service de garde ; Rendre le congé parental disponible pendant une période supplémentaire de 6 mois pour les parents qui cherchent une place et qui n'arrivent pas à en trouver ; Doubler le montant du crédit d'impôt remboursable pour l'inscription à des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives et l'élargir à tous les frais liés à la pratique d'activités, pour que les parents puissent recevoir jusqu'à 1000\$ par enfant.

PARTI 8. S'opposer à la Loi 40 sur les commissions scolaires.

PARTI 9. Intégrer à tous les niveaux du primaire jusqu'au postdoctorat, une connaissance de la crise climatique ; Engager les différents spécialistes nécessaires pour appuyer les enseignantes et les enseignants dans leur travail ; Permettre aux enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire de prendre des sessions sabbatiques au cours de leur carrière ; Donner une certaine autonomie à l'équipe-école dans la préparation et la livraison des programmes ; Diminuer le ratio élèves/enseignant au secondaire ; Favoriser la mobilité étudiante sur l'ensemble du territoire ; Assurer le fonctionnement l'accès aux institutions d'éducation dans la langue officielle à tous les citoyens sur le territoire pour améliorer la cohésion sociale, avec respect des minorités historiques impliquant un accès en langue autochtone et anglaise pour ces populations ; Réviser le programme d'histoire à tous les niveaux afin de remplacer le récit actuel du point de vue du conquérant britannico-canadien par celui vécu par les habitants du territoire du pays du Québec ; Revoir tous les budgets de recherche pour maximiser leurs impacts pour les populations et non pour les entreprises privées ; Mettre fin aux recherches et chaires de recherche liées aux combustibles fossiles et déployer un effort de recherche important sur la crise climatique ; S'assurer que les résultats de la recherche financée par l'État restent la propriété de l'État ; Redonner à nos universités le mandat de la valorisation et de l'importance du service public et du rôle de l'État ; Mettre fin à la marchandisation et au marketing à l'intérieur même des murs des institutions d'enseignement ; Appuyer la mise en place de la loi 101 au cégep pour réduire l'anglicisation en cours des étudiants ; Reprendre le contrôle public des garderies privées subventionnées pour les intégrer dans le réseau des CPE et développer ce réseau afin que chaque enfant ait une place.

PARTI 10. Privatiser le système d'éducation.

PARTI 11. Faire de la lecture une priorité au Québec ; Augmenter les services professionnels pour les élèves en difficulté dans toutes les régions du Québec, en créant une plateforme virtuelle permettant des rencontres virtuelles avec un professionnel ; Dédier une enveloppe de 10 M\$ à une grande campagne de sensibilisation à la lecture pour la prochaine année et pour soutenir différentes initiatives en faveur de la lecture et de l'accès aux livres ; Octroyer un montant de 300 \$ par enseignant, par année, pour l'achat de livres québécois destinés aux classes du préscolaire et du primaire ; Investir 2 milliards de dollars supplémentaires sur quatre ans pour rénover et embellir les écoles vieillissantes ; Construire une nouvelle école secondaire de 1450 places à Sherbrooke et transformer l'école Mitchell-Montcalm en centre de francisation et de formation des adultes ou en école primaire ; Moderniser la formation professionnelle et donner une offre élargie incluant la formation professionnelle à distance ; Faciliter la formation professionnelle au secondaire ; Créer des programmes cours accompagnés de bourses de 2 000 \$, comme celui mis en place pour les préposés aux bénéficiaires pendant la pandémie ; S'engager à ce que chaque enfant ait accès à une place à contribution réduite en convertissant les places actuellement dans le réseau des garderies privées non subventionnées grâce à un investissement de 1.4 milliard sur cinq ans.

PARTI 12. Valoriser l'enseignement professionnel ; Encourager des méthodes d'enseignement basées sur l'enfant (Montessori) ; Liberté accrue aux écoles et professeurs d'enseigner selon leurs compétences et exigences de leurs milieux ; Reconnaissance de la famille comme cellule fondatrice de notre société ; Favoriser la conciliation travail-famille ; Reconnaissance du travail parental comme un apport essentiel à la société.

PARTI 13. Éliminer les subventions aux écoles privées ; Utiliser en permanence la classe virtuelle comme moyen de suppléer la récupération et l'aide aux devoirs ; Tendre vers la gratuité scolaire en enseignement supérieur.

PARTI 14. Abroger la loi 32 (dite loi sur la liberté académique) et la loi 40 concernant les commissions scolaires ; Remettre sur les rails l'expansion du Collège Dawson ; Rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans ; Diminuer la taille des classes et étudier d'autres mesures pour réduire le taux d'abandon scolaire ; Évaluer la qualité de l'air et la ventilation et installer progressivement la climatisation dans toutes les écoles ; Favoriser la formation continue et l'amélioration des conditions de travail tout au long de la carrière des enseignants ; Réviser les programmes scolaires pour mieux refléter et préparer les élèves à une économie mondiale fondée sur la connaissance ; Augmenter le financement des installations sportives et des programmes extrascolaires ; Permettre aux écoles privées et publiques de mettre en place la 12^e année d'études de façon temporaire, jusqu'à ce que la loi 96 soit abrogée ; Augmenter les prestations pour les familles à faible et moyen revenu ; Mettre en œuvre des programmes pour aider les parents à élever des enfants émotionnellement sains.

PARTI 15. Investir massivement dans une rénovation saine des écoles au Québec ; Aborder les questions de relations sexuelles consensuelles et le respect de chacun dans les cours d'éducation sexuelle dans le curriculum du primaire et du secondaire ; Instaurer la rémunération des stages, avec exception pour les organismes communautaires, et interdire les stages non rémunérés lorsqu'ils sont obligatoires dans la formation ; Implanter les simili-élections pour chaque école primaire et secondaire au Québec ; Intégrer dans le programme Culture et citoyenneté pour de place pour la participation civique et l'enseignement de notre système démocratique ; Instaurer une instruction bilingue incluant 25% du temps scolaire à partir de la maternelle ; Éliminer les subventions publiques aux écoles privées sur une période transitoire de dix ans ; Décentraliser les budgets des écoles ; Améliorer les conditions de travail des enseignants en engageant des aide-enseignants et en réduisant le ratio enseignant-élève ; Réduire le nombre d'élèves par professeur à 20 ; Commencer la journée scolaire de 9h et la terminer à 16h avec une heure additionnelle obligatoire d'activité extrascolaire ; Créer un système de mentorat plus efficace pour les nouveaux enseignants ; Supprimer toute évaluation formelle au niveau primaire et la réintégrer graduellement au premier cycle du secondaire ; Ajouter des éléments prioritaires traitant de l'environnement, des Premières Nations et d'éducation sexuelle aux programmes déjà en place ; Éliminer la malbouffe, les boissons sucrées et l'alimentation malsaine et ultra-transformée de nos écoles ; Appuyer la recommandation d'un minimum de 60 minutes d'activité physique par jour dès l'école primaire ; Soutenir les milieux qui souhaitent voir émerger une pédagogie alternative au sein des écoles existantes ; Valoriser davantage le bénévolat et l'engagement communautaire à l'école ; Réserver le droit de vote et de se présenter lors d'élections scolaires uniquement aux professeurs qui sont à l'emploi des centres de services scolaires et aux parents des enfants mineurs ; Appuyer le rôle de la démocratie étudiante au primaire et secondaire ; Créer un plan d'urgence d'alphabétisation nationale ; Ajouter des cours de cuisine saine au programme scolaire des écoles primaires et secondaires ; Assurer la gratuité scolaire ; Remettre les conseils d'administration des établissements postsecondaires dans les mains de ceux qui travaillent ; Mettre fin à la construction de campus satellites dans les universités québécoises ; Reconnaître la réalité des grèves étudiantes et d'inscrire le droit à la grève dans les lois du Québec ; Octroyer des bourses pour les étudiants adultes au secondaire général et professionnel sans distinction de statut ; Réformer en profondeur l'aide financière en ne prenant plus en compte les pensions alimentaires dans les calculs ; Respecter le choix de formation des adultes effectuant un retour aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec ; Revoir les barèmes d'allocations à la hausse afin que les étudiants adultes puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles tout en ayant accès à une éducation en parallèle ; Redistribuer plus justement et équitablement les budgets du gouvernement

; Créer une loi-cadre sur l'éducation des adultes ; S'opposer avec vigueur à la marchandisation de la recherche publique et s'inscrire pour un financement public et transparent de la recherche scientifique, surtout fondamentale ; Augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail dans les CPE pour y attirer de la main-d'œuvre ; Augmenter les budgets des CPE pour améliorer les services ; Assurer la gratuité des services de garde ; Retirer les subventions et crédits d'impôt qui avantagent le secteur privé dans les services de garde.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 3 : SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE

PARTI 1. Adopter une disposition qui soustrairait l'ensemble des lois québécoises à une révision par les tribunaux canadiens ; Créer un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales ; Favoriser la justice participative et les modes alternatifs de règlement de conflits ; Faire une place à la justice réparatrice en matière criminelle ; Renforcer l'accès à la justice, notamment en diminuant ses coûts et ses délais ; Diminuer la lourdeur administrative dans le système judiciaire, notamment en accélérant l'intégration des technologies ; Modifier les lois fédérales applicables aux jeunes contrevenants pour mettre en avant la réhabilitation et la réinsertion sociale ; Mettre en œuvre une loi-cadre protégeant la liberté d'expression et garantir la liberté d'expression dans nos institutions publiques ; Lutter contre la culture de l'annulation, notamment en privilégiant la contextualisation ; Réviser la loi encadrant le cannabis pour mettre l'âge légal à 18 ans ; Pour agir sur la saisie d'armes, embaucher une centaine de nouveaux policiers et experts ; Augmenter les ressources et créer une escouade mixte pour lutter contre la contrebande d'armes à feu transfrontalière et patrouiller davantage le long de cette frontière, de concert avec les polices locales ; Investir dans les travailleurs sociaux pour plus de sécurité ; Accroître la sécurité toute en décourageant les criminels par le mobilier urbain dans les lieux sensibles ; Adopter une loi pour que soit créé un registre des organisations criminelles ; User de tous nos leviers afin de garantir un contrôle sécuritaire de nos aéroports et de nos frontières en temps de crise ; Diversifier la composition des corps policiers en misant sur une approche interdisciplinaire de proximité ; Assumer toutes les fonctions associées à la sécurité publique et à la protection civile.

PARTI 2. Créer un comité sur la fraude du nom légal ; Faciliter l'accès à la justice et aux tribunaux ; Poursuivre et pénaliser ceux qui ont profité du non-respect de la constitution et l'ont détourné ; Respecter davantage la Charte des Droits et Libertés.

PARTI 3. Décriminaliser l'usage de toutes les drogues ; Privatiser les corps de police.

PARTI 4. Mettre en place une loi provinciale interdisant le harcèlement de rue envers les femmes ; Établir des formations intensives spécialisées en violences sexuelles pour l'ensemble des policiers et procureurs de la couronne ; Adapter le Code du travail afin d'offrir des congés rémunérés aux victimes d'agressions sexuelles ou de violences domestiques ; Décriminaliser et encadrer légalement la prostitution ; Augmenter l'aide financière aux victimes et la rendre mieux adaptée aux réalités ; Investir davantage dans la prévention ; Déterminer les frais d'accès à la justice selon le revenu des personnes concernées ; Augmenter le financement de la justice pour favoriser un meilleur accès ; Charger Aide juridique Québec d'offrir une éducation juridique publique dans les établissements, les écoles et la communauté en général ; Assurer la représentativité de la société dans la nomination des jurys ; Accélérer l'informatisation du système de justice ; Abolir les peines minimales ; Améliorer la clarté des contrats pour mieux protéger les consommateurs ; Appuyer le droit de manifester et dédommager les personnes arrêtées arbitrairement lors de manifestations ; Proposer une légalisation complète des drogues et un encadrement étatique de la distribution des drogues produites ; Permettre à un plus grand nombre d'individus de participer à la production et à la vente de cannabis sur le marché légal et permettre la consommation de cannabis dans des cafés et restaurants spécialisés ; Établir des amendes en fonction du revenu des fautifs ; Mettre une nouvelle unité policière dévouée aux enquêtes de nature environnementale ; Établir des formations intensives spécialisées en violences sexuelles pour l'ensemble des policiers et procureurs de la couronne ; Réformer la formation des policiers pour mettre un terme au profilage social et faciliter une approche axée sur l'intervention sociale ; Réduire le budget de la police de 50 % et investir cet argent dans des programmes sociaux ; S'opposer à toute forme de militarisation des forces de l'ordre ; Désarmer progressivement la policiers patrouilleurs ; Créer un véritable bureau d'enquête indépendant sur le travail des policiers ; Obliger le port de caméras par les policiers ; Augmenter le nombre de cours de sciences humaines dans la formation des policiers ; Améliorer les conditions des détenus, abolir la pratique d'isolation de longue durée et imposer une limite maximale de 5 jours consécutifs dans le cas de détenus à risque.

PARTI 5. Favoriser la médiation plutôt que la judiciarisation dans le système judiciaire ; Assurer l'accès à tous au système de justice, ce qui implique de revoir les pratiques qui deviennent des barrières à l'entrée liées aux coûts ; Revoir les pratiques et engager le personnel nécessaire pour réduire de façon considérable les délais et les coûts des procédures ; Développer le concept de justice réparatrice.

PARTI 6. Cesser d'utiliser la clause dérogatoire ; Reconnaître que la violence armée est un problème de santé publique critique et évitable.

PARTI 7. Rétablir la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* comme loi fondamentale du Québec et la défendre contre les modifications législatives arbitraires ; Appuyer les contestations judiciaires en cas de modifications législatives arbitraires ; Respecter l'intégrité de la Constitution canadienne et supprimer la clause dérogatoire ; Rejeter l'entente qui permet au Gouvernement du Québec de participer officiellement à la sélection de sa part de juges de la Cour suprême du Canada.

PARTI 8. Adopter une politique de non-intervention policière et judiciaire en lien avec le cannabis ; Contester la hausse de l'âge légal pour la consommation du cannabis à 21 ans ; Contester le « zéro plant à domicile » ; Créer une commission parlementaire permanente pour veiller aux intérêts de la population en matière de cannabis ; Garantir davantage la liberté d'expression en lien avec la drogue ; Intégrer plus de micro-producteurs québécois au marché légal de cannabis.

PARTI 9. Lutter contre la culture d'annulation ; S'opposer à la notion de crime d'honneur ; Défendre le maintien de l'intégrité physique et interdire de pratiquer des châtiments corporels et des mutilations ; Faire cesser la gouvernance des juges ; Donner plus de poids aux victimes d'actes criminels et être plus sévère pour les criminels ; Amender le système de « No-Fault » de la SAAQ ; Faire payer le plein tarif des contraventions routières aux jeunes de 16 et 17 ans ; S'opposer à la création d'un registre d'armes d'épaule au Québec ; Abolir le registre des armes de chasse.

PARTI 10. Réformer le programme d'aide juridique, en élargir la couverture et en étendre les barèmes d'admissibilité ; Développer, favoriser et encourager le recours à la justice alternative et réparatrice ainsi qu'aux programmes de déjudiciarisation lorsque approprié ; Favoriser l'accès à un système de justice par et pour les Autochtones ; Décriminaliser la possession simple de toutes les drogue et abolir les peines d'emprisonnement pour les amendes impayées ; Rehausser le financement des programmes de prévention de la criminalité et de réhabilitation dans la collectivité ainsi que dans les centres de détention ; Revoir les modes d'intervention policière pour éviter le recours aux moyens coercitifs, bonifier la formation des policiers et élargir le recours à des patrouilles policières comprenant des intervenants psychosociaux.

PARTI 11. Bonifier les taux d'admissibilité à l'aide juridique ; Hausser le seuil monétaire de la Division des petites créances, pour le faire passer de 15 000\$ à 25 000\$; Miser sur l'accès aux conseils juridiques via les Centres de justice de proximité et les organismes communautaires ; Régler une fois pour toutes la question de l'accessibilité à la justice dans le nord du Québec, particulièrement pour les communautés autochtones ; Redonner à la magistrature le pouvoir de nommer les juges en fonction de ses besoins ; Aller de l'avant avec la réforme complète du droit de la famille d'ici 2024 ; Modifier la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et favoriser leur rétablissement pour y inclure une clause de rétroactivité pour les victimes de crimes contre la personne, par exemple d'exploitation sexuelle ; Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport Rebâtir la confiance ; S'engager à investir un dollar en aide aux organismes communautaires qui oeuvrent en prévention pour chaque dollar investi dans l'Opération Centaure.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 4 : INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES, STATUT DU QUÉBEC ET MÉDIAS

PARTI 1. Optimiser les ressources de l'État afin d'éliminer les doublons ; Orienter le mandat de Télé-Québec vers la création de programmes de francisation et d'alphabétisation, ainsi que la réalisation de documentaires d'histoire nationale.

PARTI 2. Mettre en place une démocratie participative où le pouvoir est fortement décentralisé.

PARTI 3. Pour rendre les municipalités moins dépendantes des taxes foncières, établir un nouveau régime fiscal pour les municipalités ; Entamer un dialogue avec les municipalités québécoises afin de leur permettre d'offrir un seuil minimal de services publics ; Élargir la participation démocratique aux élections municipales aux personnes immigrantes avec résidence permanente ; Décentraliser en faveur des régions les budgets et la gestion de services publics ; Établir un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire qui rende possible l'atteinte de la parité homme-femme ; Permettre la tenue de référendums d'initiative populaire ainsi que la révocation des personnes élues ; Fixer le droit de vote à 16 ans ; Mettre en place des instances régionales de gouvernance dotées de budgets et de pouvoirs reconnus ; Faciliter l'accès à l'information d'intérêt public en obligeant les institutions gouvernementales à publier dans un format compréhensible et accessible les informations dont elles disposent ; Ramener la gouvernance locale et développer des mécanismes de reddition de compte et de participation citoyenne dans les lieux décisionnels ; Élargir la participation démocratique aux élections municipales aux personnes immigrantes avec résidence permanente ; Faire de Télé-Québec un diffuseur national d'envergure en matière télévisuelle, radiophonique et numérique ; Soutenir les médias locaux afin de donner accès aux communautés à une information locale diversifiée ; Créer un nouveau Fonds des médias permettant d'assurer la qualité du débat public par des sources d'information variées ; Exiger des différentes plateformes numériques qu'elles garantissent l'accès et la mise en valeur de contenu québécois ; Créer un bureau de projet responsable d'étudier la faisabilité d'instauration de Réseau-Québec, une société d'État responsable d'offrir une infrastructure publique pour Internet ; Rendre accessible le réseau cellulaire à moindre coût ; Rendre plus sécuritaire le stockage de données personnelles en les protégeant des infrastructures locales de stockage ; Donner à la vérificatrice générale le mandat de conduire une revue systématique de la sécurité des infrastructures numériques québécoises et des processus d'acquisition des logiciels et de matériel informatique ; Renforcer un réseau d'ateliers de fabrication numérique, notamment dans les bibliothèques, et s'engager à une plus grande accessibilité des services publics numériques ; Lancer une démarche d'assemblée constituante paritaire, représentative et élue au suffrage universel ayant comme mandat d'élaborer un projet de constitution pour un Québec indépendant ; Soumettre à la population par référendum un projet de constitution menant à l'indépendance ; Inviter les peuples autochtones dans chaque étape de la démarche d'accès à l'indépendance ; Abolir le poste de lieutenant-gouverneur et le serment d'allégeance au monarque du Canada, en exigeant seulement le serment envers le peuple pour l'entrée en fonction de la députation à l'Assemblée nationale ; Remettre en question les accords et conventions internationales économiques et militaires signés par le Canada, non seulement ceux de libre-échange, mais aussi les accords militaires et les ententes fiscales qui protègent les grandes entreprises et les plus riches ; Modifier la mission de la diplomatie québécoise pour sortir de la logique marchande et favoriser plutôt la lutte contre les changements climatiques et l'évasion fiscale ou pour la démocratie et les droits humains.

PARTI 4. Compléter le réseau cellulaire d'ici 2026 ; Convertir la majorité du réseau cellulaire à la technologie 5G d'ici 2030 ; Déployer la fibre optique partout au Québec.

PARTI 5. Donner plus de pouvoir aux municipalités pour qu'elles puissent dire non aux projets de développements économiques qui ne sont pas dans leurs intérêts ; Proposer un mode de scrutin mixte compensatoire régional ; Atteindre une parité parmi les élu-e-s en instaurant un scrutin proportionnel avec des quotas ; Offrir au moins un siège en chambre pour chacune des 11 nations autochtones du Québec ; Instaurer un ministère de l'efficacité, ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité de toutes les branches de l'administration publique ; Offrir à chaque citoyen un montant forfaitaire de 50 \$ pour être allé voter le jour officiel de l'élection, et un montant forfaitaire de 75 \$ lorsque le citoyen vote lors des journées de vote par anticipation ; Permettre le vote dès l'âge de 16 ans ; Permettre le vote par anticipation par Internet ; Comptabiliser les votes blancs en ajoutant « aucun de ces candidats » sur la liste ; Permettre l'inscription le jour du vote ; Renforcer le principe des élections à date fixe ; Permettre la tenue de référendums d'initiative populaire ou d'un déclenchement d'élections suite à un dépôt d'un certain nombre de signature ; S'assurer que les députés tiennent une rencontre citoyenne tous les mois afin de répondre aux questions du public ; Permettre aux citoyens de déposer des projets de loi à la suite de l'obtention de signatures ; Envoyer le programme des différents partis politiques aux électeurs et électrices ; Interdire les sondages en période électorale ; Encadrer le nombre d'heures et de rencontres autorisées entre les ministres et les lobbyistes ; Publier l'ensemble des dépenses effectuées par les députés et leur personnel sur un portail web ; Bonifier la loi sur l'accès à l'information ; Implanter les simili-élections pour chaque école primaire et secondaire au Québec ; Sanctionner les partis qui ne respectent pas la parité des genres ; Accorder une subvention aux candidates voulant se présenter pour la première fois en politique ; Permettre des congés de maternité ou de paternité aux élu-e-s ; Mettre en place une société d'État afin d'offrir une option de télécommunications nationalisée à faible

coût pour la population et les entreprises du Québec ; Mettre en place un fond des médias pour subventionner les médias locaux et nationaux ; Reconnaître le droit à l'autodétermination du Québec tout en mettant de l'avant le maintien du Québec dans la fédération canadienne ; Réformer la constitution canadienne en permettant aux provinces de s'exprimer formellement sur les projets interprovinciaux.

PARTI 6. Entreprendre un plan d'urgence de sensibilisation sur les médias sociaux et traditionnels ; Défendre le fédéralisme canadien contre la souveraineté du Québec ; Tenter de reprendre le rôle de leader dans la fédération canadienne ; Défendre avec vigueur les compétences du Québec au sein de la fédération ; S'assurer du maintien du poids démographique du Québec au sein de la fédération, notamment en ce qui a trait au nombre de sièges à la Chambre des communes ; Légiférer pour encadrer le pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence provinciaux ; Exiger une hausse des transferts fédéraux en santé afin qu'ils représentent 35% des dépenses de santé de la province et qu'aucune condition ne soit imposée à ces transferts ; Poursuivre les efforts entrepris par Robert Bourassa en matière de souveraineté culturelle et rapatrier les pleins pouvoirs en matière de culture.

PARTI 7. Se doter d'une politique de revitalisation des régions ; Garantir l'accessibilité des conseils municipaux et la transparence des administrations locales ; Accroître le pouvoir des municipalités et des MRC en matière de gestion de l'environnement et favoriser la mise en place d'un conseil régional de coordination d'installation d'infrastructure et de télécommunications ; Réformer la fiscalité municipale en profondeur et promouvoir la diversification des sources de revenus ; Doter la ville de Québec de toutes les institutions dont doit jouir la capitale d'un pays ; Créer une carte d'électeur requise lors des consultations populaires québécoises ; Favoriser la mise en place d'une instance de concertation et de gouvernance dans chaque région ; Décentraliser la fonction publique à travers le Québec ; Redéfinir le nombre total de régions en prenant en compte les réalités et les spécificités sociales et économiques ; Faire de la ville de Gatineau un pôle administratif important ; Mettre en œuvre la parité hommes-femmes dans les instances de pouvoir des organisations publiques et parapubliques ; Permettre aux citoyens québécois expatriés de voter lors des élections et consultations populaires ; Attribuer la citoyenneté québécoise à toutes les personnes nées au Québec, ainsi qu'à celles domiciliées au Québec et y ayant leur résidence permanente au moment de la proclamation de l'indépendance ; Modifier la Loi sur l'accès à l'information pour adopter le principe du « gouvernement ouvert » ; Créer un poste de directeur parlementaire du budget ; Instaurer une composante proportionnelle mixte régionale dans notre mode de scrutin ; Favoriser les mandats d'initiative des élus et les initiatives non partisans et multipartites ; Accroître le rôle de surveillance des personnes nommées à l'Assemblée nationale ; Protéger adéquatement les « lanceurs d'alerte » contre les représailles ; Abolir le serment à la reine et faire du serment au peuple québécois et à la constitution québécoise le seul serment officiel de la nation ; Abolir toute présence monarchique et instituer une république élue au suffrage universel ; Adopter une constitution rédigée par le biais d'un vaste exercice de participation citoyenne ; Mettre en place un conseil constitutionnel ; Ajouter au mandat de Télé-Québec celui d'informer et d'assurer une diffusion d'informations régionales à travers le Québec ; Donner le mandat à Télé-Québec de produire des émissions de débats et de diffuser davantage de productions documentaires sur des enjeux culturels et politiques ; Donner le mandat à Télé-Québec de promouvoir la littérature jeunesse d'ici ; Donner le mandat de reflet de la diversité et de la réalité québécoises à notre réseau public ; Garantir la diversité des sources d'information et la qualité de l'information en région ; Assurer une diffusion suffisante de contenu québécois sur les ondes radiophoniques, et ce, à toute heure du jour ; Créer un conseil québécois des communications ; Favoriser l'accès au marché des communications pour les petits fournisseurs ; Encadrer le développement des futures technologies de l'information et des communications ; Déterminer un niveau équilibré de participation financière publique aux médias ; Assurer l'accès à Internet haute vitesse et au réseau cellulaire sur l'ensemble du territoire québécois ; Créer un ministère de la Recherche et du Développement technologique pour accélérer l'intégration numérique ; Consulter les Québécois par référendum, dès un premier mandat, sur la souveraineté du Québec, tout en en faisant la promotion ; Présenter une définition claire du Québec souverain sous forme d'une fiche signalétique précisant, entre autres, la monnaie, l'armée, les régimes de pensions, la garde des frontières et le régime politique dès le déclenchement d'une campagne référendaire ; Nommer un ministre des Affaires étrangères pour rétablir les relations extérieures du Québec et ouvrir la voie à la reconnaissance de notre indépendance ; Intensifier nos relations avec les États francophones ; Intensifier nos relations avec les États qui aspirent à leur indépendance par un processus démocratique ; Reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples ; Lancer une analyse rigoureuse par le ministère des Finances des dépenses et des revenus de notre futur pays, en déposant et en actualisant le budget de l'an 1 d'un Québec indépendant ; Instituer une commission sur la fédération canadienne et l'indépendance du Québec qui répondrait aux questions relatives à la souveraineté et soumises par le gouvernement ; Nommer un ministre d'État chargé de l'indépendance pour coordonner l'ensemble des activités ministérielles liées à l'indépendance ; Intervenir dans des domaines n'étant pas de la compétence actuelle du Québec mais nécessaires pour son épanouissement et la réalisation de ses aspirations ; Dénoncer le régime fédéral de manière frontale et transparente ; Développer des programmes pour susciter chez les jeunes un sentiment d'appartenance et d'attachement au Québec et à son histoire ; Accueillir officiellement les nouveaux Québécois lors d'une cérémonie d'accession à la citoyenneté québécoise ; Adopter la législation d'État du Québec ; Doubler le nombre

de délégations générales du Québec à travers le monde et développer de nouvelles ambassades ; Ratifier, à l'Assemblée nationale, tout traité international ; Faire la promotion du modèle québécois à l'international.

PARTI 8. Permettre aux citoyens d'exprimer leur insatisfaction envers le système politique actuel en cochant « Parti nul » sur leur bulletin de vote (cette opposition devenant quantifiée) ; Tendre vers un système politique où le peuple exerce réellement le pouvoir.

PARTI 9. Demander l'abrogation de la loi 99 sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec.

PARTI 10. Adopter une constitution du Québec incluant le français comme langue officielle et la création d'un Sénat ; Intégrer le Québec en tant qu'État souverain comme membre de l'Union des États-Unis d'Amérique.

PARTI 11. Donner un plus grand contrôle à Montréal sur ses sources de revenus et sur les politiques économiques, linguistiques et culturelles qui l'affectent ; Reconnaître que Montréal est distincte au sein du Québec ; Adopter un système de représentation proportionnelle mixte où 65 des 125 sièges seraient choisis sur la base d'une représentation proportionnelle à partir de listes régionales.

PARTI 12. Soutenir, développer ou remettre sur pied les structures participatives et démocratiques du développement régional, comme l'étaient les conseils régionaux de développement (CRD), sur la base des 17 régions administratives ; Soutenir une réforme électorale intégrant une forme de représentation proportionnelle ; Modifier la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics afin d'améliorer la transparence du gouvernement et de prévenir la corruption au sein du gouvernement ; Renforcer la protection des renseignements personnels ; Développer des dispositifs encourageants et protégeant les lanceurs d'alerte ; Proposer que tout ministre et tout député ait l'obligation de se départir de toutes ses actions et intérêts dans des entreprises dont les titres sont transigés à une Bourse, ou pour lesquels il existe un autre marché organisé, ainsi que de toutes ses actions et intérêts dans des entreprises d'un capital de plus d'un million de dollars ; Respecter le rôle des députés à l'Assemblée nationale en veillant à ce que, en règle générale, elles ou ils votent librement selon l'intérêt direct des citoyennes et des citoyens qu'elles ou qu'ils représentent, et limiter le nombre de cas dans lesquels la discipline partisane sera requise ; Tenir une vaste consultation d'un an, menant à un grand forum, sur les enjeux technologiques et numériques de la prochaine décennie ; Mettre la question de la souveraineté du Québec de côté tout en s'affirmant au sein du Canada ; Lutter pour la reconnaissance du Québec comme national, impliquant un droit de retrait avec compensation pour assurer un fédéralisme asymétrique ; Travailler en collaboration étroite avec les autres provinces, notamment au sein du Conseil de la fédération ; Travailler en collaboration étroite avec les autres partis et avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens pour définir des positions et des demandes communes face au gouvernement fédéral.

PARTI 13. Abolir les pouvoirs monarchiques ; Faire une campagne permanente de promotion de l'Indépendance et faire la critique de cet enfermement du peuple québécois dans le système fédéral canadien ; Intégrer et harmoniser les structures politiques des paliers fédéral et provincial dans le but de rassembler toutes les forces indépendantistes ; Adopter une Constitution provisoire et une Déclaration Unilatérale d'Indépendance dès la prise de pouvoir.

PARTI 14. Faire amender la loi électorale et faire une réforme pour plus de représentativité.

PARTI 15. Simplifier l'appareil gouvernemental ; Allègement de la charge salariale pour les hauts fonctionnaires, suppression des primes de départ abusives ; Décentraliser les pouvoirs vers des comités régionaux ; Permettre aux habitants du Québec de donner leurs opinions grâce aux nouvelles technologies ; Rétablir et légaliser l'assemblée législative selon la constitution de 1867 ; Rétablir le conseil législatif avec ses 24 conseillers pour que le gouvernement respecte l'intérêt commun et la constitution.

PARTI 16. Modifier le système électoral pour réduire le nombre de députés ; Rendre les fonctionnaires et les élus imputables de la qualité de leur travail et de leurs décisions ; Octroyer au vérificateur général du Québec les mêmes pouvoirs qu'une commission d'enquête sur les dépenses de l'État, des sociétés d'État et des organismes parapublics ; Abandonner le projet d'identité numérique de la CAQ ; Favoriser l'utilisation des logiciels libres au sein de la fonction publique.

PARTI 17. Faire de Télé-Québec la seule société d'État de télévision, de radio diffusion et d'information de la République du Québec en intégrant le secteur francophone de Radio-Canada à Télé-Québec ; Instaurer une antenne régionale de Télé-Québec dans chacune des régions du Québec pour alimenter des bulletins régionaux d'information à la chaîne d'information en continu de Télé-Québec ; Financer à leur juste valeur les radios et les journaux communautaires ; Rendre l'internet haute vitesse disponible dans toutes les régions au même tarif ; Pour garantir un maximum d'autonomie numérique, prioriser l'utilisation de logiciels libres et ouverts et faire de l'État le propriétaire des infrastructures entreposant ces bases de données ; Créer une citoyenneté québécoise ; Faire du Québec une république souveraine ; Construire une République indépendante par et pour le peuple en préparant une Constitution permanente grâce à une Assemblée constituante qui fera le tour de toutes les régions du Québec pour consulter la population, constitution par la suite soumise par référendum ; Participer aux forums internationaux sur le climat et faire des représentations à l'ONU sur ce sujet ; Travailler de concert avec les pays progressistes pour combattre les paradis fiscaux ; Créer une série de structures pour intégrer les activités gérées actuellement par le gouvernement du Canada sur notre territoire.

PARTI 18. Instaurer une démocratie directe fondée sur le référendum, l'initiative populaire ou/et révocatoire et la consultation auprès de la population sur les décisions du gouvernement en place ; S'assurer que chaque représentant s'engage à perdre son pouvoir de gouvernance advenant que ses engagements ne soient pas respectés entièrement ; Instaurer l'imputabilité pour tous les représentants de la société ; Instaurer un système infaillible pour le contrôle des signatures ou des votes pris par la population ; Promouvoir la création de comités de citoyens visant des enjeux locaux, municipaux, régionaux, provinciaux ou autres, ayant un porte-parole afin de rédiger des recommandations aux représentants provinciaux ; Réviser, adapter et rendre officielle la version québécoise française de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ; Instaurer la possibilité de modifier ou de créer un projet de loi par référendum nécessitant 5% des électeurs inscrits pour être convoqué et instaurer une période de 4 à 6 semaines de débats pour chacun de ceux-ci ; Enlever la priorité des élus sur les simples citoyens pour proposer un projet de loi.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 5 : LOGEMENT ET TRANSPORT

PARTI 1. Moderniser le Code de construction du Québec pour favoriser l'utilisation de systèmes plus verts et de matériaux plus efficaces ; Créer un grand chantier pour remplacer les systèmes des édifices publics permettant d'éliminer les énergies fossiles ; Remettre en place le programme Réno-vert pour maximiser la quantité de personnes qui peuvent en profiter ; Éliminer la taxe de bienvenue pour l'achat d'une première propriété ; Mettre en place une politique encadrant les opérations d'achat-revente pour limiter la surenchère des propriétés rénovées ; Bonifier le régime d'accès à la propriété (RAP) par l'augmentation à 50 000\$ du montant admissible et en y donnant plus de souplesse ; Assurer un meilleur accès au logement abordable par diverses mesures concrètes, comme de taxer les propriétés inoccupées ou de favoriser la conversion d'espaces de bureaux libérés par le travail en mode hybride vers des logements abordables ; Accélérer le déploiement des bacs bruns pour la collecte de matières organiques dans toutes les municipalités ; Offrir un congé de taxes foncières de 10 ans, sous forme de compensation aux municipalités, pour tout propriétaire ou acquéreur d'un bâtiment patrimonial inutilisé qui le restaure pour l'habiter ou le louer à des fins résidentielles ou commerciales ; Améliorer l'offre de transports en commun en garantissant un financement qui permette de développer leurs réseaux ; Instaurer la gratuité des transports en commun pour les étudiants et les personnes âgées de 65 ans et plus ; Implanter, graduellement et partout au Québec, le Passeport mobilité, une application et une carte de mobilité universelle utilisable dans tous les services de transports durables du Québec ; Attendre plus d'études avant tout nouveau projet d'autoroute dans la région métropolitaine ; Prioriser les projets de maintien d'actifs, de réparation de routes pour des enjeux de sécurité et de construction pour répondre à des besoins essentiels ; Bonifier le programme Roulez vert ; Accélérer la transformation des véhicules gouvernementaux en véhicules électriques ; Tripler le nombre de bornes de recharges du réseau public pour les véhicules électriques ; Prévoir l'ajout de bornes électriques à tous les nouveaux bâtiments et mettre en place des objectifs d'installation pour les bâtiments existants ; Revoir l'encadrement des publicités de véhicules pour forcer les constructeurs à mettre en relief la consommation d'essence.

PARTI 2. Doter le Québec d'une politique nationale d'habitation encadrant le droit de se loger, et misant sur une mixité des types de logement et des approches de soutien à la stabilité résidentielle ; Mettre en place un registre national des loyers ; Lancer un vaste chantier de construction de logements subventionnés en favorisant les projets développés par le secteur coopératif et les organisations sans but lucratif (OSBL) de logement et le public ; Diversifier les types d'accompagnement offerts en logement auprès des personnes vulnérables, tout en maintenant l'offre de soutien communautaire en logement social ; Soutenir la mixité sociale dans la construction de nouvelles habitations ; Intégrer les programmes et les financements fédéraux en matière d'habitation (logement social) et d'itinérance, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ; Valoriser l'industrie touristique et le tourisme intérieur ; Réaliser un train léger de centre-ville à centre-ville entre Québec et Lévis ; Doubler l'offre de transport en commun au Québec et permettre à tous les Québécois de se déplacer à l'aide de la PasseClimat annuelle à 365\$; Rétablir la subvention à l'achat d'un véhicule électrique neuf à 8000 \$, montant indexé à l'inflation ; Doubler les sommes investies dans les programmes de soutien aux infrastructures municipales de transport actif ; Devancer à 2030 l'interdiction de vente des véhicules à essence et intégrer à la norme véhicules zéro émission (VZE) des cibles intermédiaires vers l'atteinte de cet objectif ; Bonifier le mandat d'Hydro-Québec en matière de déploiement de bornes rapides ; Profiter de l'expertise du Québec en véhicules électriques et en construction navale pour électrifier les traversiers et développer une expertise en traversiers électriques ; Réduire la demande en transport en favorisant le télétravail et en favorisant la densification urbaine ; Accélérer l'électrification des transports ; Créer une agence de transport décentralisée pour coordonner l'entretien des réseaux de transport et gérer les chantiers ; Établir des moyens de transport collectif reliés à des stationnements incitatifs ; Réclamer du fédéral la compétence en matière de transport ferroviaire sur le territoire québécois ; Assurer l'accessibilité du transport aérien dans toutes les régions du Québec, à un prix abordable ; Favoriser le développement du transport ferroviaire et maritime pour diminuer le transport par camion ; Encadrer le développement de véhicules autonomes ; Consacrer au moins 1% des investissements annuels en infrastructures publiques au verdissement des villes ; Promouvoir l'utilisation du bois comme matériau de construction de nouveaux bâtiments en augmentant les incitatifs ; Lutter contre la spéculation immobilière étrangère en créant une taxe sur la valeur des propriétés issue de cette spéculation.

PARTI 3. Respecter les moyens de transports individuels, y compris l'automobile, tout autant que les autres modes, ceci pour maintenir l'autonomie et la liberté des gens ; Cesser les subventions pour les véhicules électriques.

PARTI 4. Établir la liaison Gatineau-Gaspé avec un monorail suspendu ; Favoriser des méthodes de gestion et d'entretien des routes plus bénéfiques (recyclage de l'asphalte, usage du béton, etc.)

PARTI 5. Mettre en place une politique nationale pour contrer l'étalement urbain ; Exproprier tous les logements locatifs qui sont la propriété de sociétés immobilières qui possèdent plus de 10 logements, permettant aux locataires d'acheter ou de louer par la suite ; Financer la construction de nouveaux logements

abordables qui seront rendus disponibles pour achat ou location à travers la société d'État Habitations Québec ; Imposer une taxe supplémentaire lorsque la propriété immobilière est vendue 5 années après la date d'achat initial ; Instaurer une politique nationale du logement pour encadrer les pratiques nuisibles de l'industrie privée du logement ; Assurer la construction de 50 000 logements sociaux par année ; Garantir le droit à la population de se loger sans déboursier plus de 20 % de leur salaire pour leur logement ; Subventionner la construction de logements qui réduisent leur empreinte écologique ; Nationaliser l'ensemble des transports en commun ; Rendre les transports en communs gratuits et les financer par une taxe sur le carbone ; Adopter des mesures pour décourager l'achat de véhicules énergivores ; Créer un train à grande vitesse électrique public entre les principales villes du Québec ; Améliorer le réseau de métros dans la région de Montréal et créer des projets de Créer un projet de métro à Québec ; Financer un projet de tramway à Québec ; Investir 250 millions par année dans le développement des infrastructures cyclables et piétonnières ; Électrifier l'ensemble des transports collectifs ; Réduire de 50% les émissions du secteur des transports d'ici 2035 et de 80% dans les régions urbaines ; Encourager la décroissance de l'industrie automobile en compensant les travailleurs ; Abolir les subventions à l'achat de véhicules électriques et investir ces sommes dans l'expansion des transports en communs urbains interurbains et ruraux ; Interdire la publicité de VUS ; Établir une tarification basée sur le poids et la taille des véhicules routiers ; Appuyer une augmentation importante de la taxe sur les véhicules de luxe ; Obliger les 30 plus grandes villes du Québec à aménager des zones sans automobiles aux cœurs de leurs centres-villes en échange de subventions ; Favoriser l'autopartage et le covoiturage par des mesures concrètes ; Dire non au troisième lien routier entre Québec et Lévis ; Restreindre le nombre de véhicules qui ont accès à la métropole ; Augmenter les frais d'immatriculation.

PARTI 6. Éliminer la « taxe de bienvenue » ; Renforcer la réglementation sur Airbnb et les locations à court terme similaires et augmenter ainsi le nombre de logements disponibles de 10 000 unités ; Réduire les impôts fonciers ; Mettre en place un registre des loyers, qui permet au locataire de connaître le loyer payé au cours des cinq dernières années pour un logement ; Fournir des logements permanents et abordables combinés à des services de soutien à 4000 personnes itinérantes à Montréal ; Imposer un droit de congestion de 5\$ par jour à tous les véhicules non-résidents entrant sur l'île de Montréal ; Augmenter les investissements dans le transport en commun, notamment en rendant notre système de transport en commun plus accessible aux citoyens à faible revenu ; Réaliser une étude de faisabilité d'un système de transport en commun gratuit ; Rendre la STM gratuite sur l'île aux heures de pointe ; Étendre le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ; Encourager le transport en commun.

PARTI 7. Abolir la taxe foncière et remplacer le revenu des municipalités par un paiement de transfert venant du gouvernement du Québec ; Créer une faible taxe sur le niveau d'utilisation des terres et la productivité durable de l'usage des ressources naturelles ; Investir davantage dans le réseau d'égouts et le traitement des eaux usées ; Réformer le cadastre afin de réduire les lots à plus ou moins 1000pi² et laisser possible leur fusion par la suite ; Créer un programme d'incitatifs pour la conversion de blocs et de maisons de plein-pied ou bungalow, etc. en maisons attachées ; Agir sur le 'mur' de faible densité qui s'érige en constance en périphérie des grands centres ; Faire valoir le lien entre la préservation de l'espace incluant les ressources de celui-ci et l'accès à la propriété de maisons pour tous ; Densifier au maximum avec des maisons en rangées ; Limiter les déchets de l'industrie de la construction avec plus de standardisation.

PARTI 8. Faciliter l'accès à la propriété bigénérationnelle en abolissant les droits de mutation lors de l'achat d'une telle propriété par les familles qui aident un proche au quotidien ; Intervenir au niveau des municipalités afin de rendre moins contraignants les règles visant la construction, l'aménagement ou la transformation pour fin de revente des maisons bigénérationnelles ; Demander une révision du Règlement sur les critères de fixation de loyer et confier cette responsabilité à une autorité à vocation économique pour évaluer la conjoncture annuellement à l'abri de l'arbitraire des politiciens ; Abolir le recours en vertu de la section G du bail si le vrai montant du loyer précédent y figure et modifier en conséquence l'article 1950 du Code civil ; Soustraire les logements complètement rénovés du contrôle des loyers pour une période de cinq ans ; Soustraire les loyers élevés du contrôle des loyers ; Bonifier l'allocation-logement pour les locataires les plus démunis ; Abolir tout registre des loyers qui dépendent de son autorité ; Permettre le dépôt de garantie ou une caution pour toute nouvelle location ; Aider directement les gens qui ont des problèmes spécifiques pour accéder au marché locatif avec des allocations ciblées plutôt que des subventionner la construction de HLM supplémentaires ; Réduire les coûts de construction de nouvelles unités de logements locatifs, HLM inclus, en dérèglementant l'industrie de la construction et en révisant le Code de la construction ; Exiger seulement d'un contribuable que celui-ci se rapproche d'au moins 20 km de son lieu de travail ou d'études pour que ses frais de déménagement soient déductibles de ses impôts, plutôt que 40 km comme c'est le cas actuellement ; Abolir les droits de mutation lors de l'achat d'une maison servant de domicile aux familles qui comprennent au moins deux enfants d'âge mineur ; Adopter la règle du 85^e percentile qui établit que la limite de vitesse sur les routes ne doit pas être inférieure à la vitesse à laquelle en moyenne 85% des automobilistes circulent ; Installer sur les grands axes routiers une signalisation routière intelligente permettant de faire varier la limite de vitesse sur les autoroutes du Québec selon les conditions ; Augmenter jusqu'à 120 km/h la limite de vitesse là où les conditions routières et l'éclairage permettent de le faire en toute sécurité ; Électrifier progressivement les transports et en assurer le financement en exploitant nos hydrocarbures ; Suspendre la perception des taxes provinciales sur l'essence ; Favoriser le transport en commun en offrant l'autobus gratuit plutôt que d'investir dans un tramway

à Québec ; Offrir aux familles nombreuses (4 enfants ou plus) une subvention pouvant aller jusqu'à 5000 \$ pour l'achat d'une automobile de type fourgonnette ; Cesser progressivement les subventions aux véhicules électriques, pour lesquels la viabilité commerciale est désormais assurée ; Donner un appui au troisième lien entre la capitale nationale et sa Rive-Sud et privilégier la construction d'un pont à l'est de Québec ; Redonner la possibilité de faire des référendums sur les grands projets structurants, tant à Québec qu'à Montréal ; Suspendre le projet tramway à Québec et réviser les alternatives, font la décentralisation des lieux de travail d'une partie des 50 000 fonctionnaires de la Capitale nationale. Effectuer un référendum si la proposition demeure viable ; Moderniser le réseau routier de façon à permettre une meilleure sécurité et une meilleure circulation des biens et des personnes à travers le Québec ; Élargir les autoroutes 20 et 40 à trois ou quatre voies avec une ou deux de ces voies renforcées pour les camions afin de diminuer les coûts d'entretien ; Mandater la Société des traversiers du Québec pour s'assurer de services d'urgence de fournitures de pièces et de main d'œuvre spécialisées par avion pour venir réparer les traversiers ; Explorer les possibilités de passer des ententes avec les sociétés qui opèrent d'autres traversiers pour prêter main forte en cas d'urgence ; Financer une étude de faisabilité pour construire un pont au-dessus du Saguenay (devant Tadoussac) et remplacer le traversier qui relie la Côte-Nord et Charlevoix.

PARTI 9. Abolir les taxes foncières.

PARTI 10. Mieux protéger ceux qui achètent une maison en s'assurant que tous les inspecteurs en bâtiments soient astreints à plus d'obligation ; Électrifier complètement les transports terrestres (autos, autobus, camions, trains) d'ici 2030 ; Prioriser et accélérer le plan d'installation des bornes de recharge publiques d'Hydro Québec ; Abolir la vente des véhicules utilisant uniquement des hydrocarbures d'ici 2030 ; Favoriser le transport collectif et les infrastructures associées, les initiatives d'autopartage et de covoiturage, tant et aussi longtemps qu'elles sont appuyées sur l'utilisation des énergies renouvelables.

PARTI 11. Construire 11 700 logements sociaux et abordables durant un mandat et subventionner 7 200 ménages de plus par le Programme de supplément au loyer ; Accélérer les travaux de planification du tunnel Québec-Lévis ; Atteindre 21 500 bornes de recharge de niveau 2 et 2 200 bornes rapides partout au Québec d'ici 2026 ; Investir 40 M\$ pour financer la création du Centre intégré sur les batteries électriques pour stimuler la filière batterie et l'innovation.

PARTI 12. Développer des logements sociaux en fonction des besoins de chacune des régions ; Offrir le transport en commun local et régional gratuitement ; Investir massivement pour accroître l'offre de transport en commun ; Augmenter les places de stationnement réservées au covoiturage ; Électrifier l'ensemble des autobus scolaires et municipaux ; Électrifier les trains de passagers ; Électrifier la flotte de taxis ; Développer le projet de monorail suspendu pour relier les régions du Québec ; Développer un projet innovant d'auto électrique en libre-service 100% québécois ; Mettre en place un maximum de mesures pour encourager le transport actif ; Mettre en place une loi zéro émission contraignante pour les concessionnaires ; Réviser la taxe de vente sur les véhicules afin de la moduler en fonction des GES émis tout en gardant la même assiette fiscale ; Augmenter l'enveloppe financière à l'achat d'un véhicule électrique et à l'installation de bornes électriques ; Financer une initiative de disposition des vieux véhicules ; Renforcer le programme d'inspection des véhicules avec des normes plus exigeantes ; Électrifier les camions légers en ciblant les propriétaires de flottes et en favorisant la production locale ; Réaliser une étude pour déterminer les meilleurs scénarios de transport et les alternatives possibles au combustible fossile.

PARTI 13. Entamer un grand chantier de construction de 50 000 logements sociaux écoénergétiques en privilégiant la mixité sociale ; Mettre en place un contrôle obligatoire des coûts de location appuyé sur un registre des loyers ; Bonifier le système d'inspection des bâtiments afin de garantir leur salubrité ; Améliorer la protection des locataires contre les « rénovictions » autres évictions abusives ; Lutter contre la spéculation immobilière et la surenchère ; Favoriser les modes non marchands d'accession à la propriété, dont les fiducies foncières et les coopératives d'habitation ; Mieux contrôler la transformation de l'usage des logements ou des maisons à des fins touristiques et la possession de logements par des investisseurs de provenance étrangère ou des entreprises financières ; Ajouter une taxe de 0,5 à 1% sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ou vendre leur propriété ; Interdire les clauses de baux résidentiels interdisant les animaux de compagnie ; Lancer, en ville et en région, un vaste chantier afin de doter le Québec d'un réseau public de chemins de fer électrifié destiné aux voyageurs et aux marchandises ; Favoriser un système de transport qui réduira la dépendance à l'auto solo ; Établir un vaste réseau de bornes de recharge ; Établir un système de bonus-malus régionalisé dans l'optique d'une interdiction de la vente de tout véhicule neuf à essence d'ici 2030 ; Mettre en place des réseaux cyclables sécuritaires dans les petites, moyennes et grandes villes ; Réduire la tarification des transports collectifs de 50% dans une perspective de gratuité à long terme.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 6 : ÉCONOMIE, FINANCE ET TRAVAIL

PARTI 1. Privatiser les sociétés d'État comme la SQDC ou la SAAQ ; Valoriser le libre-marché sans intervention de l'État ; Tendre vers l'abolition des taxes ; Tendre vers l'abolition des impôts ; S'opposer au syndicalisme.

PARTI 2. Aider les entreprises touchées de manière disproportionnée par la pandémie (services, hôtellerie) à se remettre sur les rails ; Investir et soutenir les industries basées sur le savoir ; Exiger que 20% de la TVQ générée par les ventes et les services fournis dans la région de Montréal restent à Montréal ; Réduire les impôts.

PARTI 3. Allègements fiscaux pour les PME ; Favoriser les échanges et les partenariats économiques sur le territoire de la province ; Exiger des garanties de la part des entrepreneurs qui bénéficient de l'octroi de contrats par appel d'offre ; Faciliter et aider les citoyens à acquérir des terres de petites superficies.

PARTI 4. Mettre fin à l'obsolescence planifiée et légiférer pour garantir le droit à la réparation ; Détaxer les services de réparation ; Interdire graduellement les produits à usage unique lorsque possible ; Créer une certification « Fabriqué au Québec » et une politique d'approvisionnement local pour stimuler l'achat local ; Se donner comme priorité de maintenir les commerces de proximité ; Renégocier les traités de libre-échange qui ont été négociés par le Canada en notre nom pour conclure des ententes commerciales de coopération fondées sur les droits individuels et collectifs ; Mettre fin à l'aide financière publique sans condition aux grandes entreprises ; Veiller à l'élaboration de formations spécifiques permettant l'acquisition de certaines compétences précises manquantes pour des emplois en grave pénurie de main-d'œuvre ou s'inscrivant dans le développement durable ; Mettre en place des mesures d'écofiscalité visant à faire payer aux grands pollueurs la réparation des dommages causés par leurs activités économiques ; Exiger une plus grande contribution fiscale des entreprises hautement profitables et des très riches ; Augmenter le nombre de paliers d'imposition des personnes à très hauts revenus ; Taxer l'ensemble des gains en capital sauf pour la vente d'une résidence principale ; Imposer davantage la richesse acquise ainsi que les héritages des très riches ; Combattre avec force l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et les paradis fiscaux, notamment par la concertation internationale ; Augmenter les effectifs de Revenu Québec afin de mieux contrôler les entreprises et pénaliser celles qui tentent d'échapper à leurs responsabilités fiscales ; Instaurer le principe d'un impôt minimum progressif pour les entreprises ; Instaurer la taxation des transactions financières ; Mettre en place la déclaration de revenus unique gérée par le Québec ; Pour rendre les municipalités moins dépendantes des taxes foncières, établir un nouveau régime fiscal pour les municipalités ; Augmenter à un niveau suffisant le financement à la mission des groupes d'action communautaire autonome ; Créer un fonds de requalification de la main-d'œuvre afin d'aider les travailleurs des industries polluantes à se trouver un emploi vers la mesure de leurs compétences ; Modifier la loi pour favoriser le pluralisme syndical en agriculture ; Instaurer un salaire maximum au sein du secteur public et des sociétés d'État, ainsi que dans les entreprises qui reçoivent de l'aide financière de l'État ; Lancer un programme massif d'embauche dans les secteurs public, social et communautaire ; Mettre tout en œuvre pour valoriser les métiers à prédominance féminine ; Bonifier les conditions de rémunération et de conciliation famille-travail ; Mettre fin aux heures supplémentaires obligatoires ; Encadrer la charge de travail pour éliminer toute surcharge ; Respecter l'autonomie professionnelle des gens œuvrant au sein des services publics ; Créer un régime de retraite public et universel et y instaurer dans ce régime la notion de pension minimale pour tenir compte du travail non rémunéré réalisé majoritairement par les femmes ; Hausser le salaire minimum à 18\$ l'heure pour ensuite l'augmenter de manière à ce qu'il permette aux personnes à bas salaire de sortir de la pauvreté, et fournir de l'aide financière aux PME et aux organismes communautaires avec les revenus additionnels que cette mesure engendrera à travers l'impôt ; Bonifier l'aide sociale afin qu'elle permette à l'ensemble de ses bénéficiaires de couvrir tous leurs besoins de base ; Mettre en place un projet pilote en vue de créer un programme de revenu minimum garanti ; Réformer la Loi sur les normes du travail pour qu'un minimum de 10 congés payés (maladie/famille) et de 12 jours fériés soient accordés à l'ensemble des personnes salariées et instaurer le principe d'un jour férié par mois ainsi que l'accès à un minimum de 4 semaines de vacances par années ; Instaurer progressivement la semaine de 25 heures de travail sans perte de salaire ; Baliser le télétravail pour que cette pratique profite aux salariés ; Assurer le droit à la déconnexion ; Accroître la participation directe des travailleurs dans les décisions qui les concernent dans leur milieu ; Faciliter la syndicalisation et étendre l'autonomie des personnes salariées dans la définition de leurs tâches quotidiennes ; En cas de conflit de travail, envisager la suspension, pour la durée du conflit, de toute forme de subvention étatique, avantages fiscaux ou soutien gouvernemental à l'entreprise ; Favoriser et accompagner la création de coopératives de travailleurs ; Interdire le recours au lock-out ; Étendre le droit de grève, entre autres en abaissant les quotas de services essentiels dans le secteur public ; Éviter d'utiliser des lois spéciales pour forcer un retour au travail en cas de conflit ; Bannir le recours aux agences de placement de personnel dans le réseau de la santé et réduire au maximum leur utilisation dans les autres secteurs ; En cas de licenciement, introduire la notion d'indemnité obligatoire ; Pour faire respecter les droits des travailleurs engagés par les plateformes numériques, accorder les protections légales de la Loi sur les normes du travail ; Amender la « loi anti-scab » et élargir le concept d'établissement pour inclure toutes les personnes qui travaillent pour une entreprise en incluant le télé-travail ; Réformer le régime de santé et

sécurité au travail afin d'assurer une meilleure prévention, d'élargir la couverture du régime et de verser des indemnités plus justes ; Instaurer un taux d'embauche de 25% pour les minorités visibles et ethniques du secteur public, jusqu'à l'atteinte de la cible globale de 18% ; Hausser le taux d'embauche temporaire des personnes en situation de handicap jusqu'à l'atteinte d'une cible globale de 10%.

PARTI 5. Réduire les taxes et impôts, dont la taxe sur le carbone ; Simplifier les procédures administratives pour les entreprises ; Réduire la quantité de programmes en éliminant les doublons et ceux qui sont inutiles ; Réduire les impôts à la source sur les heures supplémentaires ; Abolir le Fonds des générations et verser le solde pour réduire la dette de la province ; Réduire graduellement les subventions aux entreprises et diminuer leur taux d'imposition ; Abolir le crédit pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres ; Limiter le champ d'action des syndicats à leurs missions originales que sont la protection des travailleurs contre les abus des employeurs et la santé et sécurité au travail ; Classer les assistés sociaux en inaptes au travail et aptes au travail et ajuster l'aider en conséquence ; Valoriser les métiers manuels et encourager les jeunes qui aiment moins l'école à aller plus rapidement sur le marché du travail ; Exiger que les syndiqués tiennent un vote secret ; Revoir le code du travail et la formule Rand pour les syndicats ; Aider les gens à se sortir de la pauvreté et réduire les programmes qui les maintiennent dans la pauvreté.

PARTI 6. Suggérer un ministère des finances et de la juste répartition des richesses ; Instaurer une journée fériée pour que les familles puissent se retrouver autour d'une table et échanger sur le bonheur ; Suggérer un ministère de l'itinérance et de la pauvreté.

PARTI 7. Créer une Charte des Régions visant un développement économique décentralisé et mieux adapté au milieu ; Renforcer les efforts de numérisation, d'automatisation et de transition verte des entreprises ; Continuer les efforts de requalification des travailleurs vers les secteurs où la demande est la plus forte ; Ajouter des exigences relatives aux politiques de rémunération lors de l'octroi d'aides financières par le gouvernement pour diminuer les écarts salariaux entre les dirigeants et les travailleurs ; Assurer la transparence des besoins de main-d'œuvre dans le secteur public par une publication trimestrielle des besoins ; Favoriser le retour des jeunes parents sur le marché du travail en instaurant des places en services de garde pour tous à 8,70 \$; Mettre en place un nouvel indicateur de progrès socioéconomique pour le Québec et mettre en place des critères sociaux et environnementaux dans les achats du gouvernement ; Créer de nouvelles entreprises bénéficiant d'allègements fiscaux, les entreprises à mission, qui ont pour caractéristique de poursuivre des objectifs de contribution sociale et environnementale, en plus de la rentabilité financière ; Adopter une loi pour contrer l'obsolescence programmée ; Baisser les impôts de la classe moyenne ; Cesser de prélever la taxe de vente (TVQ) sur la facture d'électricité ; Enlever la TVQ sur les produits de première nécessité ; Doubler l'exemption d'impôts pour les personnes de 65 ans et plus ; Prévoir plus de flexibilité pour le remboursement des prêts accordés dans le cadre des programmes d'aides aux PME ; Réviser la fiscalité des PME en revoyant les paramètres de la déduction pour petites entreprises afin qu'elle remplisse l'objectif initial pour lequel elle avait été mise en place ; Diminuer la pression des taxes sur la masse salariale des PME en réduisant les taux de cotisation au Fonds des services de santé ; Mettre en place un REER vert ; Assurer un soutien plus prévisible et bonifié aux organismes communautaires ; Prévoir un congé de cotisations au Régime des rentes du Québec pour les 62 ans et plus.

PARTI 8. Favoriser la recherche et le développement de produits du cannabis.

PARTI 9. Rendre obligatoire l'étiquetage de l'empreinte carbone des produits et services ; Rendre illégal l'évitement fiscal dans les paradis fiscaux ; S'assurer que les GAFAs et les grosses corporations paient des taxes et des impôts en lien avec leurs activités sur le territoire du Québec ; Faire la promotion du télétravail et le soutenir financièrement.

PARTI 10. Permettre aux magasins d'entreposer leurs produits directement dans l'entrepôt de Poste Canada ; Plafonner le salaire des dirigeants d'entreprises à 20 fois le salaire moyen au sein de l'entreprise ; Utiliser un nouvel indicateur de richesse qui serait créé à partir de la combinaison d'un PIB Vert, de l'Indicateur de Développement humain (IDH), l'Indice de Santé sociale (ISS) et l'empreinte écologique ; Appuyer la renégociation d'un grand nombre des accords commerciaux ; Éliminer les subventions aux grandes entreprises, et les taxer davantage ; Appliquer la TVQ sur les plateformes d'achats en ligne ; Augmenter les impôts des plus riches en augmentant le nombre de paliers d'impôts, par tranche de 10 000 \$ plutôt que de 20 000 \$, en s'assurant que le taux d'imposition total (incluant le fédéral) ne dépasse pas 75% ; Tripler les impôts des grandes entreprises pour atteindre 35% ; Appuyer une taxe de 1.5 % par année sur le capital des institutions financières ; Resserrer les règles régissant la fiscalité du pays pour mettre fin aux échappatoires ; Revoir les crédits d'impôts et leur utilisation ; Instaurer une seule et unique déclaration de revenu gérée par l'État québécois ; Taxer le capital des institutions financières ; Taxer la publicité ; Adapter le Code du travail afin d'offrir des congés rémunérés aux victimes d'agressions sexuelles ou de violences domestiques ; Assurer la reconnaissance des maladies mentales pour permettre les congés nécessaires à leur rétablissement ; Renforcer les lois anti-briseurs de grève et faciliter l'accès à la syndicalisation ; Augmenter le nombre d'inspections faites par la CNESST ; Instaurer 4 semaines de congés pour tous les travailleurs ; Ajouter 2 jours fériés, soit la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) et un jour de la famille (3 février) ; Instaurer 10 jours de congés flexibles pour aider les parents à vaquer aux différentes occupations familiales ; Réduire progressivement la durée de la

semaine de travail pour atteindre 32h par semaine d'ici 2024 ; Renforcer les pénalités concernant le devoir de l'employeur d'assurer un milieu de travail exempt de harcèlement ; Instaurer un régime de retraite anticipée pour les travailleurs faisant un emploi physiquement exigeant ; Améliorer l'accessibilité des régimes de rentes pour les personnes ayant des incapacités ; Garantir le droit à la déconnexion ; Donner le droit aux travailleurs de choisir le travail à la temps partiel, sans pénalité ; Miser sur la formation des travailleurs en s'assurant d'enseigner des compétences transférables qui sont adaptées aux changements technologiques ; Tenir une Commission d'enquête sur le respect des normes du travail, les salaires et le pourboire dans la restauration ; Instaurer un salaire minimum de 20\$ l'heure et l'indexer à l'inflation ; Garantir un revenu minimum de 22 000 \$ par année avec bonification ; Mettre à jour les normes du travail pour les travailleurs saisonniers ; Reconnaître le statut de stagiaire et inclure une définition de ce statut dans la loi sur les normes du travail et bonifier leur protection ; Instaurer la rémunération des stages, avec exception pour les organismes communautaires, et interdire les stages non rémunérés lorsqu'ils sont obligatoires dans la formation ; Proposer que les organismes de charité et les OBNL culturels, environnementaux ou d'économie social, légalement constitués, puissent remettre un reçu officiel accordant une réduction d'impôt pour l'engagement social.

PARTI 11. Plafonner tous les tarifs gouvernementaux, pour que leur hausse soit limitée à 3 % ou moins. Si l'inflation est inférieure à 3%, l'augmentation des tarifs sera plus basse ; Augmentation de 30 000 diplômés en formation professionnelle dans les secteurs névralgiques de l'économie ; Baisser de 1% les deux premiers paliers d'imposition dès 2023 ; Envoyer un montant ponctuel de 600\$ (400\$ pour ceux gagnant de 50 000\$ à 100 000\$) à 6.4 millions de Québécois pour contrer l'inflation ; Faire passer de 411\$ à 2000\$ le montant maximal pour le soutien aux aînés et rejoindre un total de 1.1 million de personnes âgées de 70 ans et plus ; Rendre optionnelle la cotisation au Régime des rentes du Québec pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre.

PARTI 12. Soutenir l'ouverture des marchés et la libre-entreprise.

PARTI 13. S'attaquer à l'absence de concurrence dans plusieurs secteurs de l'économie ; Promouvoir l'économie circulaire, notamment en développant des systèmes de traçabilité de nos matériaux de construction ; Miser sur la réindustrialisation de l'économie québécoise en identifiant des catégories de produits actuellement importés pour lesquels la fabrication au Québec pourrait être concurrentielle ; Encourager la recherche scientifique, médicale et pharmacologique sur notre territoire ; Favoriser l'émergence de compagnies nationales responsables, des entreprises qui bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien de l'État contre l'engagement de maintenir leur siège social au Québec à long terme et de payer leurs impôts au Québec, sans utiliser les paradis fiscaux ; Taxer le chiffre d'affaires brut des GAFAM ; Donner la priorité à l'achat au Québec, obligeant le gouvernement à imposer un seuil minimal le plus élevé possible de contenus et de biens québécois dans l'octroi de contrats ; Dénoncer l'utilisation de nos taxes et de nos impôts par le gouvernement canadien pour faire concurrence au Québec ; Assurer la progressivité de notre système fiscal, autant pour les individus que pour les entreprises ; Multiplier les ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des néo-Québécois ; Négocier les futurs traités commerciaux selon les priorités québécoises ; S'opposer à l'intégration, dans les traités commerciaux, de clauses permettant aux multinationales de poursuivre des États ; Assurer la transparence du processus de signature d'accords internationaux, notamment par la tenue de consultations publiques sur le sujet ; S'opposer aux baisses d'impôt et de taxes qui sous-financent de façon chronique les services publics ; Mettre en place une « allocation pouvoir d'achat » de 1200 \$ pour les personnes ayant un revenu inférieur à 50 000 \$ et de 750 \$ pour celles ayant un revenu entre 50 000 \$ et 80 000 \$; Doubler le crédit de solidarité afin de donner un soutien supplémentaire aux personnes ayant les plus grands besoins ; Cesser de faire affaire avec toute entreprise enregistrée dans les paradis fiscaux ; Exiger de la Caisse de dépôt et placement du Québec un plan de désinvestissement des paradis fiscaux ; Exiger la révision des lois fiscales fédérales afin de ne plus permettre le recours à des stratagèmes impliquant les paradis fiscaux ; Annuler toute convention fiscale permettant l'utilisation de paradis fiscaux pour les individus et les sociétés ; Assurer l'équité fiscale entre les régions ; Gérer nos finances publiques dans le respect de l'équité intergénérationnelle ; Appliquer les principes de l'écofiscalité ; Promouvoir un mécanisme de taxation pour réduire la spéculation financière ; Réaffirmer clairement le préjugé favorable aux travailleurs ; Hausser de 460 millions par année le financement des organismes communautaires à la mission pour favoriser le recrutement de travailleurs sociaux et de travailleurs de rue ; Assurer l'adéquation entre le salaire minimum et le salaire médian québécois ; Revoir l'aide de dernier recours pour garantir un revenu minimal à tous les Québécois ; Protéger les régimes de retraite des travailleurs d'entreprises privées lors d'une faillite ; Intégrer l'assurance-emploi et les mesures québécoises de soutien social pour favoriser la formation continue et l'intégration dans les secteurs d'emploi en pénurie de main-d'œuvre ; Faciliter la syndicalisation de l'ensemble des travailleurs et modifier le Code du travail afin de mieux protéger les travailleurs autonomes ; Actualiser le droit du travail pour mieux protéger les travailleurs ; Développer un filet social pour les artistes ayant des revenus variables ; Anticiper les transformations structures du marché du travail, comme la disparition et la modification de différents métiers, et soutenir les personnes touchées ; Faciliter la reprise d'entreprises par un collectif d'employés ; Faciliter l'intégration à l'emploi des néo-Québécois par un meilleur processus de reconnaissance des diplômés ; Encadrer les agences de

placement en emploi pour mieux protéger les travailleurs ; Généraliser la disposition anti-briseurs de grève ; Intégrer la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations de la régie des rentes pour assurer le maintien de la qualité de vie de nos retraités.

PARTI 14. Favoriser l'économie de marché et diminuer l'intervention de l'État ; Réduire les impôts d'environ 2000 \$ pour un travailleur qui gagne 80 000 \$ par année ; Augmenter l'exemption personnelle de base à 20 000\$ au lieu de 15 728\$, cette mesure était appliquée rétroactivement pour 2022 ; Réduire le taux d'imposition pour les paliers suivants : premiers 46 295\$: de 15% à 13% ; de 46 295\$ à 92 580\$: de 20% à 18% (rétroactivement pour 2022) ; Instaurer, sur le plus long terme, un impôt à taux unique ; Augmenter le crédit d'impôt au prolongement de carrière des travailleurs d'expérience de 1500\$ à 3000\$ pour les 60 à 64 ans et de 1650\$ à 5000\$ pour les 65 ans et plus, celui-ci tant remboursable ; Diminuer progressivement les taxes sur la masse salariale pour les ramener dans leur ensemble à la moyenne canadienne ; Cesser de taxer la revente de tous biens de consommation usagés, incluant les automobiles ; Élargir les secteurs admissibles aux placements privés accréditifs en y ajoutant : les technologies de l'information, les biotechnologies, les technologies propres ; Faciliter l'accès aux placements privés pour les investisseurs individuels en révisant les critères d'admissibilité pour le statut d'investisseur qualifié : actifs nets de 500 000\$ pour un individu; revenu de 150 000\$ dans les deux dernières années; actifs nets de 2 000 000\$ avec le ou la conjointe ; Instaurer un crédit d'impôt remboursable de 30% des frais éligibles liés à un premier appel public à l'épargne d'une société québécoise, les frais étant limités à 15% du montant de l'émission d'actions ou 5 000 000\$; Instaurer un crédit d'impôt remboursable de 50% (au maximum de 350 000\$ annuellement) pour aider les entreprises nouvellement inscrites en bourse à couvrir leurs dépenses reliées à la conformité durant les cinq premières années suivant leur premier appel public à l'épargne ; Cristalliser une partie substantielle des gains du Fonds (de 25 et 50% selon les conditions du marché) afin de l'appliquer sur les émissions venant à échéance (pour la réduction de la dette) ; Abolir la taxe sur les produits usagers ; Abolir la taxe sur l'essence ; Favoriser l'éducation et la formation des travailleurs, de même que l'automatisation et la robotisation des entreprises, afin de diminuer progressivement la demande en main-d'œuvre ; Augmenter le crédit d'impôt au prolongement de carrière des travailleurs d'expérience ; Diminuer les taxes sur la masse salariale.

PARTI 15. Donner une orientation social-démocrate à l'économie du Québec ; Travailler en étroite collaboration avec les acteurs du milieu des coopératives et de l'économie sociale ; S'opposer fortement à toute privatisation des entreprises publiques, comme la SAQ et Hydro-Québec ; Réduire les possibilités d'évitement fiscal et prendre des mesures vis-à-vis des personnes physiques et des entreprises ayant recours aux paradis fiscaux ; Moderniser l'appareil fiscal québécois afin de permettre le recouvrement dans les meilleurs délais de l'impôt sur les revenus dissimulés à l'étranger ; Identifier et réduire les crédits d'impôts inefficaces ou qui ciblent uniquement les personnes les plus riches ; Réduire le seuil d'assujettissement aux obligations de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre pour l'appliquer aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 million de dollars, et amener le niveau d'investissement exigé à 2% de la masse salariale ; Amender le Code du travail pour assurer que les entreprises se dotent de programmes de participation des employés et des organisations syndicales à la prise de décision en s'inspirant des modèles allemands et scandinaves ; Renforcer et renouveler le mouvement syndical ; Assurer une réelle équité salariale dans le code du travail ; Réduire la précarisation de l'emploi ; Améliorer et sécuriser les retraites ; Hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure ; Instaurer une forme de revenu universel garanti avec une implantation graduelle sur 10 ans et une évaluation constante de ses impacts sur la réduction de la pauvreté.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 7 : RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

PARTI 1. Faire grandir le nombre de fermiers-propriétaires en revenant au keynésianisme ; Investir pour vraiment faire le recyclage des ressources, ce qui inclut l'eau.

PARTI 2. Développer et implanter une meilleure gestion des sols et des fumiers en travaillant avec une équipe d'agronomes indépendants ; Développer la production locale d'aliments afin de réduire la chaîne d'approvisionnement ; Favoriser le chemin le plus court entre l'agriculteur et le consommateur par l'achat local et les marchés saisonniers ; Appuyer la production de légumes à l'année avec des projets de serres urbaines et rurales ; Agir pour maintenir l'agriculteur propriétaire et contrer l'accapement des terres ; Interdire le glyphosate et le remplacer par des alternatives écologiquement viables ; Restreindre et encadrer davantage l'utilisation des pesticides, insecticides et herbicides et faire une campagne d'information sur le sujet ; Miser sur le développement de l'agriculture durable et soutenir les producteurs dans la transition ; Rendre obligatoire l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés ; Favoriser l'agriculture biologique ; Encourager la création de fermes de petites tailles ; Revoir les circuits d'abattage animalier pour réduire le transport des animaux et réduire leur stress ; Proposer un comité d'éthique sur l'exploitation animale pour déterminer les conditions de vie minimales nécessaires pour assurer le respect des animaux ; Réduire la consommation de viande en demandant la présence d'un choix végétarien dans les cafétérias et les cantines des écoles, des CPE, des hôpitaux, des résidences et des centres de soins ; Inciter les grands distributeurs alimentaires à prévoir et appliquer une deuxième vie aux produits alimentaires périssables invendus ; Créer des entrepôts alimentaires permettant une redistribution fluide et sécuritaire des surplus de nourriture par les organismes communautaires du milieu ; Créer un guide alimentaire québécois basé sur les meilleures données probantes ; Déclarer l'eau comme un bien commun inaliénable ; Maintenir complètement publique la gestion de l'eau municipale ; Implanter un certain nombre de compteurs d'eau industriels et commerciaux, mais interdire l'implantation de compteurs d'eau résidentiels ; Mettre en place la Société québécoise des eaux (SQE) qui relèvera du ministère de l'Environnement et qui fournira l'expertise aux municipalités, mettra en place un programme d'implantation des usines de désinfection des eaux usées et assurera un suivi des plus gros consommateurs d'eau ; Mettre fin au programme de fluoration de l'eau de la Santé publique ; Favoriser la diminution de consommation de bouteilles d'eau et les interdire dans les écoles et les hôpitaux ; Augmenter la redevance pour les embouteilleurs d'eau proportionnellement à leurs revenus ; Mettre en place un vaste programme de surveillance des cyanobactéries et rendre l'information publique transparente ; Travailler en collaboration avec les agriculteurs pour diminuer la pollution agricole des eaux ; Confier à Hydro-Québec la propriété et la gestion de la production d'électricité de toutes les sources d'énergie renouvelable ; S'assurer d'un retour juste et équitable aux collectivités touchées par les projets énergétiques ; Redonner à Hydro-Québec un rôle de premier plan dans le domaine de l'innovation énergétique ; Remplacer le pétrole et le gaz par de l'électricité verte sur le plan industriel et commercial ; Encourager l'utilisation du solaire passif ; Mettre fin à toutes les subventions directes et indirectes aux énergies fossiles et obliger la Caisse de dépôt et placement à se désinvestir ; Financer et documenter le cycle de vie des produits et rendre publique l'information ; Contrer l'obsolescence programmée des produits ; Obliger les industries à diminuer de façon drastique et rapide leurs émissions de GES avec des mesures contraignantes ; Réaliser en collaboration avec les commerces et les usines, des bilans de diminution de GES ; Augmenter l'efficacité énergétique des systèmes industriels, commerciaux et résidentiels ; Obliger les toits verts ou blancs dans les nouvelles constructions commerciales et l'encourager pour les résidences ; Obliger les sites d'enfouissement à capter le méthane issu du processus de digestion des déchets et à produire du biogaz ; Créer un programme pour les municipalités pour reverdir systématiquement les villes afin de contrer les îlots de chaleur ; Considérer les émissions de GES dans toutes les décisions économiques de l'État ; Mettre à jour les émissions de GES du gaz naturel en tenant compte des émissions à la production, c'est-à-dire à l'extraction ; Rendre obligatoire l'étiquetage de l'empreinte carbone des produits et services ; Cartographier l'ensemble du territoire du Québec afin d'identifier les zones les plus sensibles aux chocs climatiques et renforcer les infrastructures les plus vulnérables ; Nommer un urbaniste en chef et un architecte en chef afin d'assurer une planification urbaine et architecturale qui prennent en considération les changements climatiques et qui favorisent la diminution de GES ; Mettre en place des plans d'intervention civile et des programmes de compensation financière pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles ; Travailler à l'échelle internationale avec d'autres pays concernant la lutte au réchauffement climatique ; Constituer une nouvelle équipe au sein du ministère dont la mission est de créer et ensuite de maintenir une cartographie des valeurs climatiques et écosystémiques du territoire forestier ; Réévaluer les 83 projets d'aires protégées afin de les accepter et ajouter de nouveaux projets pour atteindre une protection de 30% du territoire ; Protéger le caribou forestier et d'autres espèces menacées ce qui implique la soustraction à l'industrie d'un certain nombre de territoires, du financement et des effectifs ; Remplacer l'approche de « coupe par mosaïque » par une approche au cas par cas et revoir la pertinence de rembourser les chemins forestiers ; Exiger une maximisation de la transformation du bois de nos forêts ; Donner la priorité à la consommation du bois issu de nos forêts au marché québécois et exiger pour la part de bois exporté qu'il soit transformé en

produits à plus forte valeur ajoutée ; Donner plus de mordant à la Charte du bois en obligeant ce matériau dans les écoles, hôpitaux, ponts, viaducs ; Investir en recherche et développement pour pousser plus loin la construction en bois.

PARTI 3. Relancer le projet GNL Québec en collaboration avec toutes les parties prenantes et en garantissant le maintien des protections environnementales déjà établies dans le projet original ; Encourager l'exploration et l'exploitation des ressources minérales, comme le gaz de schiste, pourvu que les trois principes suivants soient respectés : l'acceptabilité sociale par les communautés locales; la minimisation des pollutions aériennes et aqueuses, de surface et souterraines; la planification de la restauration ; Jouer un rôle de facilitateur pour encadrer et encourager les entreprises privées à développer les ressources de façon responsable ; Investir dans des infrastructures utiles pour la réalisation de grands projets miniers ou énergétiques ; Cesser progressivement de subventionner les tarifs préférentiels pour l'électricité d'origine éolienne ; Cesser progressivement les subventions aux biocarburants, une énergie qui n'a pas démontré de bénéfices environnementaux ; Réviser le système de redevances pour permettre aux individus des collectivités concernées de recevoir leur part des redevances et développer l'économie locale ; Verser une partie des redevances minières au Fonds des Générations ; Cesser d'utiliser Hydro-Québec pour distribuer des subventions ; Encourager la mise à niveau de la productivité d'Hydro-Québec basée sur des standards internationaux ; Mettre en place des incitatifs ciblés pour économiser l'énergie et récompenser les consommateurs avisés ; Considérer la possibilité d'augmenter graduellement les tarifs à titre d'incitatif aux économies d'énergie et de levier pour l'exportation d'électricité ; Exiger l'abolition de la taxe fédérale sur le carbone tout en maintenant la Bourse du carbone du Québec ; Réévaluer l'approche du gouvernement face aux cibles de réduction des GES et s'assurer qu'ils sont basés sur une approche réaliste ; Encourager l'entrepreneuriat en environnement ; Favoriser les évaluations environnementales diligentes et s'appuyer sur les meilleures pratiques existantes au Québec et ailleurs ; Favoriser une approche équilibrée pour comparer les risques et les bénéfices potentiels d'une action donnée, avec les risques et bénéfices d'une inaction ; Encourager l'entrepreneuriat en environnement ; Réviser en profondeur la mission du Fonds vert et exiger une comptabilité transparente pour éliminer les projets inutiles ; Établir des taxes sur le carbone les moins élevées possible et verser le fruit de ces taxes à un Fond des générations ; Faire le ménage dans le Fonds vert.

PARTI 4. Obliger l'étiquetage de la provenance des viandes dans les commerces ; Mieux préserver les bonnes terres agricoles contre la destruction par le développement urbain et industriel ; Valoriser davantage l'agriculture auprès de la population ; Continuer le développement de l'hydroélectricité ; Environnement et lutte contre le réchauffement climatique ; Cesser d'exporter des déchets et des matières recyclables à l'extérieur du Québec ; Instaurer un système de consigne généralisée et de récupération centralisée ; Augmenter le prix de la consigne des cannettes à 0,20\$ et celui des bouteilles de bière à 0,40 \$ et couper les publicités incitatives ; Embaucher assez d'agents de la faune pour surveiller adéquatement les forêts du Québec

PARTI 5. Plafonner les prix de l'hydroélectricité ; Augmenter les redevances sur l'eau ; Investir dans l'économie verte et augmenter les subventions aux industries vertes ; Rendre Montréal neutre en carbone d'ici 2040 ; Imposer et faire respecter des normes plus strictes aux pollueurs ; Investir pour améliorer notre gestion du recyclage et des déchets ; Éliminer les « îlots de chaleur ».

PARTI 6. Instaurer une loi contre le gaspillage alimentaire ; Bonifier les programmes de soutien à une agriculture biologique et écologique de proximité ; Mettre en place une politique d'achat alimentaire local dans le secteur public, incluant une cible de 70% d'aliments locaux et de 50\$ de repas d'origine végétale ; Soutenir financièrement les agriculteurs afin de les aider à diminuer la quantité de pesticides et de GES ; Mettre en place des mécanismes afin d'éviter le recours aux intrants qui présentent un danger pour la santé des populations et des écosystèmes ; Bonifier le filet de sécurité sociale destiné aux agriculteurs ; Favoriser l'accès aux terres agricoles en bloquant l'étalement urbain et l'empiètement des villes sur les terres agricoles ; Émettre des règles de protection du territoire compatibles avec la production sur de petites parcelles ; Faciliter l'agriculture urbaine et développer des aires agricoles publiques ; Mettre en place un réseau public d'abattoirs régionaux tout en appuyant le développement de centres de transformation bioalimentaire régionaux ; Favoriser la création de marchés publics ; Miser sur un système commun de traçabilité et d'identification des produits maritimes locaux et durables ; Créer des plateformes communes de commercialisation et des réseaux de pêche soutenus par la communauté ; Accélérer la fin de l'utilisation de sources énergétiques non renouvelables ; Maintenir l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire québécois ; Assurer que la Caisse de dépôt et placement du Québec retire ses investissements dans les entreprises de ce secteur ; Interdire tout nouveau projet de pipeline destiné au transport des hydrocarbures sur le territoire du Québec ; Compléter l'électrification du chauffage et s'assurer d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ; Nationaliser sous contrôle régional l'ensemble des industries produisant des énergies renouvelables ; S'engager à réglementer l'utilisation de l'eau potable et augmenter les redevances pour l'utilisation à des fins commerciales ; Développer une industrie minière durable ; Favoriser la production locale énergétique provenant de la biomasse et d'autres sources renouvelables résiduelles ; Adopter une loi sur le climat pour réduire d'au moins 55% les gaz à effet de serre par rapport au niveau 1990, d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050 ; Mettre en place une politique de verdissement des milieux urbains afin de lutter contre les îlots de chaleur ; Protéger les berges, notamment dans la perspective de

réduire les risques d'inondation saisonnière ; S'engager à protéger une portion de 30% du territoire et de sa diversité écologique d'ici 2030 ; Accorder au fleuve Saint-Laurent le statut de personnalité juridique ; Élargir le réseau de la SEPAQ ; Réformer notre mode d'exploitation des forêts en développant des fermes forestières et des forêts communautaires aux usages multiples ; Établir des cibles d'utilisation du bois d'œuvre dans la construction ; Éliminer les pratiques les plus problématiques concernant le bien-être et la sécurité des animaux.

PARTI 7. Abolir Hydro-Québec ; Environnement et lutte contre le réchauffement climatique ; Ne pas prendre de mesure contre le réchauffement climatique qui nuisent au libre-marché ; Rapatrier tous les pouvoirs en matière d'environnement.

PARTI 8. Amorcer une électrification de l'agriculture ; S'attaquer au gaspillage alimentaire, en ciblant à la fois les causes techniques, institutionnelles et comportementales sur l'ensemble de la chaîne ; Promouvoir une alimentation à plus faible empreinte carbone ; Développer une indépendance alimentaire ; Assurer une gestion publique et collective de nos terres agricoles et freiner l'accaparement des terres par des intérêts étrangers ou financiers ; Réglementer l'utilisation des engrais chimiques et promouvoir les alternatives, tout en accompagnant les entreprises dans ce virage vert ; Ajouter des dispositions réglementaires supplémentaires pour une agriculture durable ; Maintenir la gestion de l'offre pour les productions de lait, de poulet, de dindon, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation ; Soutenir l'agriculture urbaine à l'échelle commerciale et personnelle ; Développer une politique d'achat de produits alimentaires locaux dans les institutions publiques ; Inciter les producteurs agroalimentaires à remettre leurs productions non commercialisables à des banques alimentaires ou à des organismes communautaires, tout en offrant un soutien financier afin d'assurer un coût nul pour ceux-ci ; Créer un chantier national sur l'agriculture pour évaluer les besoins réels ; Assurer une pêche durable sur tout le territoire maritime du Québec ; Assurer à toutes les travailleurs agricoles et à ceux de la transformation des produits marins un revenu et des conditions de travail décentes tout en œuvrant à la réduction de la dépendance aux travailleurs étrangers temporaires ; Soutenir le transfert des permis et des entreprises de pêche vers la relève, d'une génération à l'autre ; Appliquer aux produits agricoles étrangers entrant sur le marché québécois les mêmes normes que celles concernant les produits agricoles québécois, plus précisément, en assurant une inspection des produits étrangers par des inspecteurs du MAPAQ ; Développer et maintenir notre indépendance énergétique ; Augmenter les cibles d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec et d'Énergir ; Mettre à jour la réglementation en énergie (Régie de l'énergie) pour intégrer la décarbonisation comme mandat principal de la Régie ; Retirer la Caisse de dépôt et placement des énergies fossiles ; Stimuler et favoriser la biomasse et les biocarburants ; Réduire massivement l'utilisation des systèmes au mazout et au gaz naturel dans l'habitation ; Éliminer l'utilisation des systèmes au propane ; Implanter de meilleurs systèmes de contrôle et de gestion de l'énergie pour réduire de 25% les besoins en chauffage ; Augmenter la production d'énergies renouvelables dont d'énergie éolienne et d'énergie solaire ; Augmenter les efforts de gestion de la pointe électrique, par exemple en généralisant les tarifs d'électricité dynamiques, en augmentant l'écart entre les tarifs en pointe et hors pointe, et en favorisant les technologies de stockage ; Appuyer les projets d'énergie renouvelable décentralisés, notamment le solaire photovoltaïque ; Poursuivre les projets de production d'électricité verte en cours et préparer de nouveaux projets de production d'envergure pour implantation post-2030 ; Viser une réduction de l'utilisation des combustibles fossiles dans les industries, donc celle des produits pétroliers ; Dénoncer l'utilisation de nos taxes et de nos impôts pour subventionner l'industrie pétrolière ; Exclure le commerce de l'eau des traités commerciaux internationaux et garantir la protection de l'eau potable ; Augmenter les redevances exigibles pour l'utilisation commerciale et industrielle de l'eau ; Intégrer le principe de pollueur-payeur quant à la contamination atmosphérique, du sol et de l'eau ; Identifier des aires protégées partout sur le territoire, au sud comme dans les régions nordiques ; Diminuer de 45 % les émissions de GES en sol québécois d'ici 2030 ; Investir 3 milliards par année dans la lutte aux émissions de GES sur la base d'études indépendantes avec des cibles précises et réalistes ; Instaurer un budget carbone ; Adopter une loi-cadre sur le respect de nos engagements climatiques ; Rehausser significativement la valeur des droits d'émission du SPEDE (mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois) et imposer une surtaxe sur les combustibles fossiles en plus du SPEDE ; Ajouter des critères de performance environnementale et d'écofiscalité dans les règles d'octroi de contrat et d'appel d'offres du gouvernement et des organismes ; Assujettir tous les programmes, politiques et projets gouvernementaux à un test climat ; Appliquer à la gestion du parc immobilier gouvernemental des critères de sobriété carbone ; Adapter le cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire à la lutte contre les changements climatiques ; Rendre les programmes de financement du gouvernement conditionnels à l'atteinte de certains critères en matière d'empreinte carbone, d'impact sur l'environnement, d'utilisation de technologies propres québécoises ; Imposer l'adoption de technologies de captage ou de récupération de chaleur dès la conception de nouvelles usines ; Investir pour capter davantage les émissions des sites d'enfouissement ; Affirmer notre souveraineté sur le fleuve et le golfe du Saint-Laurent ; Bonifier la Charte du bois et utiliser davantage de bois québécois dans la construction d'infrastructures au Québec ; Intégrer les territoires québécois de Parcs Canada à la SEPAQ.

PARTI 9. Faire pression sur la SQDC pour qu'elle commercialise le cannabis dans des contenants réutilisables ou des contenants compatibles avec le système de consigne et recyclage.

PARTI 10. Instaurer une gastronomocratie qui vise le bonheur par l'alimentation ; S'assurer que personne n'a faim et lutter contre la faim au Québec et dans le monde ; Donner un statut spécial aux paysans, pêcheurs et agriculteurs ; Adhérer à la déclaration des droits des paysans ; Créer un ministère de l'agriculture et de la gastronomie ; Encourager la consommation locale d'aliments ; Reconnaître le métier de cuisinier professionnel ; Soutenir les banques alimentaires et les cuisines populaires ; Lutter contre la surpêche ; Lutter contre les produits génétiquement modifiés ; Obliger une cuisine fine dans les hôpitaux, les CHSLD et les écoles ; Collaborer avec la Société des chefs, cuisinier et pâtisseries du Québec ; Collaborer avec l'Association des restaurateurs du Québec ; Encourager le développement des jardins urbains ; Encourager chaque famille à avoir un agriculteur de famille ; Militer pour une agriculture de proximité ; Encourager la recherche sur les énergies vertes.

PARTI 11. Défendre le modèle de gestion de l'offre ; Réformer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec en partenariat avec le monde agricole ; Développer un plan pour une meilleure utilisation des terres agricoles en friche ; Créer un incitatif fiscal lors de la vente d'une terre à la relève pour donner un coup de pouce aux jeunes producteurs ; Réglementer l'acquisition de terres agricoles par des personnes qui n'ont pas l'intention de pratiquer l'agriculture sur des terres à fort potentiel agronomique ; Permettre le morcellement de terres agricoles en l'encadrant ; Soutenir les producteurs dans la transformation vers une agriculture plus verte, limitée en pesticides et mettre en place un « guichet unique » pour leur permettre de s'adapter à la réglementation qui évolue rapidement ; Mettre en place un Fonds pour favoriser le bien-être des agriculteurs et le déploiement de travailleurs de rang sur le territoire ; Nommer un ministre responsable des pêches ; Nationaliser la distribution de l'hydrogène et mettre en place une nouvelle société d'État, Hydrogène Québec, qui sera responsable de coordonner le développement de la filière ; Soutenir la recherche et le développement des technologies d'hydrogène, l'alimentation industrielle par ce type d'énergie et établir des pôles stratégiques ; Convier tous les acteurs liés à l'industrie à un Sommet de l'hydrogène vert ; Créer un plan de développement de nouvelles capacités énergétiques solaires et éoliennes ; Créer un véritable réseau électrique intelligent ; Augmenter jusqu'à 6 fois les redevances sur l'eau et utiliser ces sommes pour la mise à niveau du réseau de traitement des eaux usées ; Financer l'installation de compteurs d'eau dans tous les édifices résidentiels afin de réduire la consommation ; Mettre en place des stratégies régionales contre l'érosion des berges ; Mettre en place une stratégie pour un meilleur accès aux plans et cours d'eau, incluant le fleuve Saint-Laurent ; Geler les tarifs d'électricité le temps de remettre en place un mécanisme indépendant de détermination des tarifs ; Nous nous engageons à revoir la proportion de redevances pour l'exploitation des mines qui est versée aux milieux locaux ; Augmenter la valeur annuelle des travaux de restauration des sites miniers abandonnés ; Ne plus permettre de déverser les déchets miniers dans les cours d'eau ; Renoncer à l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel sur le territoire du Québec ; Retirer la Caisse de dépôt et placement du Québec des énergies fossiles d'ici cinq ans ; Donner à RECYC-Québec le mandat d'accompagner les municipalités dans leurs actions et celui de jouer un rôle de veille technologique ; Recevoir la compensation due au Québec pour donner suite à l'appui fédéral du projet hydroélectrique de Muskrat Falls ; D'ici 2050, s'assurer d'investissements publics et privés de 100 milliards dans une économie verte ; Inscire le droit à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique dans les droits fondamentaux protégés par la Charte des droits et libertés de la personne ; Élaborer une Stratégie de protection des milieux naturels et de la biodiversité ; Réduire les GES de 45% pour 2030 et faire du premier ministre la personne responsable de l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre, appuyé par un responsable scientifique en la matière ; Organiser un événement COP-Québec réunissant des scientifiques ; Adopter une Loi sur la carboneutralité et établir des cibles quinquennales jusqu'à 2050 ; Mesurer l'empreinte carbone de tout l'appareil gouvernemental ; S'assurer de l'efficacité maximale de la Bourse du carbone ; Consacrer 1% des budgets d'infrastructures du gouvernement du Québec au développement d'infrastructures vertes ; Travailler avec Énergir pour accélérer la décarbonisation ; Revoir le régime forestier en collaboration avec les acteurs du milieu ; Établir une politique d'aménagement durable de la forêt ; Valoriser la biomasse forestière par des projets de transformation de produits polluants vers des produits issus du bois ; Accélérer les initiatives d'utilisation du bois dans la construction ; Accélérer la mise en place de projets d'aires protégées et atteindre l'objectif de 30% d'aires protégées d'ici 2030.

PARTI 12. S'assurer qu'Hydro-Québec est un levier qui appartient aux citoyens québécois ; Encourager les initiatives d'autoproduction énergétique ; Nationaliser les ressources en eau potable ; Obliger les compagnies minières et forestières à localement effectuer des transformations.

PARTI 13. Interdire complètement les pesticides et instaurer un programme de surveillance des effectifs d'abeilles ; Éliminer la malbouffe, les boissons sucrées et l'alimentation malsaine et ultra-transformée de nos écoles ; Organiser une campagne nationale de réduction de la consommation de viande et donner plus de subventions aux producteurs d'aliments végétaux ; Instaure des cours sur l'alimentation saine dès l'école primaire ; Encourager la consommation de produits locaux ; Construire un vaste réseau de serres urbaines et rurales publiques alimentées par l'hydro-électricité ; Mettre fin au financement de la monoculture ; Financer davantage l'agriculture biologique ; Subventionner la construction de serres passives à petite échelle ; Démanteler le monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles du Québec. ; Améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole pour combattre la pénurie de main-d'œuvre ; Appuyer un moratoire sur le dézonage

des terres agricoles dans les milieux ruraux et urbains ; Mettre en œuvre un ensemble de règlements qui visent à atténuer les souffrances et à cesser les mauvais traitements infligés aux animaux d'élevage ; Mettre en place un ministère de la Condition animale et augmenter considérablement les amendes entourant le non-respect de la loi ; S'opposer à l'élevage des animaux pour de la fourrure ; Convertir les systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel vers l'électricité ; Instaurer une loi contre toute nouvelle infrastructure pétrolière ; Abolir l'ensemble des subventions dans l'industrie pétrolière ; Éliminer les combustibles fossiles dans le chauffage des immeubles ; Appuyer un programme massif de valorisation des eaux usées à travers le Québec ; Appuyer des programmes de subventions et de prêts sans intérêts pour étaler massivement les technologies d'énergies solaires, de géothermie et d'éoliennes à domicile ; Augmenter drastiquement l'efficacité énergétique des immeubles neufs ; Faire un moratoire sur la mise en place de nouveaux barrages électriques ; Permettre à Hydro-Québec d'acheter l'énergie renouvelable à petite échelle ; Modifier les tarifs d'électricité pour les rendre plus écologiques et équitables, en offrant une quantité de base gratuite ; Exiger que toute nouvelle construction suive les normes LEED ; Protéger davantage l'eau en s'opposant à son exportation à des fins commerciales et par l'interdiction de déverser des eaux d'égouts dans le fleuve Saint-Laurent ; Mettre en place une politique nationale de gestion des eaux pluviales tenant compte des changements climatiques ; Interdire le séchage et la destruction des lacs pour des projets miniers ; Financer davantage le reboisement des berges des lacs et rivières ; Renforcer les inspections agricoles concernant les pratiques qui affectent les plans d'eau ; Mettre en place un fond important pour le contrôle des espèces envahissantes nuisibles ; Réduire massivement la pollution de l'élevage animal à proximité des cours d'eau ; Entamer un repli stratégique dans certaines régions pour contrer l'érosion des berges ; Mettre en place des normes plus sévères pour l'industrie minière ; S'assurer que tout nouveau projet minier fait l'objet d'une consultation publique tenue par le BAPE en s'appuyant sur une étude environnementale approfondie, indépendante et crédible ; Permettre aux communautés locales de dire non aux projets miniers ; Appuyer la mise en place de fonds de réhabilitation unique à chaque mine ; Abolir les subventions publiques dans les projets privés de ressources non-renouvelables ; Augmenter les redevances minières ; Atteindre la carboneutralité d'ici 2035 ; Interdire la combustion du bois en milieu urbain ; Augmenter le prix du carbone à 200 \$ la tonne en 2023 avec une augmentation de 40 \$ par année par la suite mais donner une exemption à chaque citoyen du Québec selon sa proximité des transports en commun ; Ajouter la taxe sur le carbone à tout bien importé ; Instaurer une test climat pour tout nouveau grand projet gouvernemental ; Augmenter les amendes pour des infractions environnementales ; Inscrire le principe de précaution dans les lois environnementales ; Valoriser et nationaliser l'industrie du recyclage ; Mettre en place une écotaxe sur certains matériaux industriels ; Mettre en place un système de consigne pour inciter la population à réduire la quantité de déchets tout en finançant l'industrie du recyclage ; Bannir les pailles, les sacs en plastiques, les ustensiles ainsi que les tasses à usage unique ; Instaurer une réglementation quant à l'emballage, afin de limiter celui-ci au maximum ; Encourager le développement et la transition vers des « commerces en vrac » ; Abolir l'utilisation des sacs en plastique ; Instaurer une taxe sur le suremballage ; Réglementer le pourcentage maximum d'espace vide autorisé dans l'emballage d'un produit ; Lutter contre l'obsolescence programmée par des mesures concrètes, par exemple en éliminant les petits électroménagers jetables en étendant à dix ans la garantie ; Rendre la collecte de matières organiques obligatoire pour l'ensemble des résidents ; Appuyer la captation des émissions de GES par les sites d'enfouissement existant et l'étaler à l'ensemble des sites où le potentiel est élevé ; Prendre en charge directement les sites contaminés ; Réformer la constitution canadien en y incluant le droit à un environnement sain ; Verser un minimum de 1% des budgets d'infrastructures du Québec envers des infrastructures naturelles ; Nationaliser l'industrie forestière et en faire une exploitation durable impliquant la décroissance de cette industrie ; Protéger les espaces verts en milieu urbain ; Mettre en place des aires protégées marine et terrestres comprenant un minimum de 30 % au nord du 49^E parallèle et d'au moins 20 % dans le golfe et l'estuaire ; Interdire la vente d'animaux en situation de surpopulation dans les animaleries et mettre un terme à l'élevage de ces animaux ; Miser sur l'adoption d'animaux de refuge et sur l'élevage éthique afin de donner de bons foyers aux animaux de compagnie et éviter leur marchandisation ; Encadrer davantage la vente d'animaux dits « exotiques » ; Dénoncer les lois visant l'interdiction de certaines races de chiens ; Encadrer davantage la chasse et la pêche afin d'assurer leur viabilité à long terme ; Créer plus de parcs provinciaux afin de protéger davantage de territoire ; Encadrer les pratiques écotouristiques afin d'éviter le plus possible les incidences sur les animaux et leur environnement naturel ; Construire davantage de ponts ou tunnels d'animaux et de clôtures de sécurité pour permettre aux animaux de traverser les routes et autoroutes sans danger ; Interdire les tests sur les animaux à but commercial et éliminer graduellement l'utilisation des animaux dans l'industrie et le développement de nouvelles méthodes qui n'impliquent pas des animaux ; Réduire et tendre vers l'abolition de l'usage d'animaux pour le divertissement.

PARTI 14. Investir 175 millions de dollars supplémentaires pour accroître l'autonomie alimentaire du Québec ; Investir 50 millions de dollars en agriculture durable pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles écoresponsables ; Ajouter 50 millions de dollars pour aider la relève à acquérir des terres agricoles ; Rendre les cotisations à l'UPA plus équitables afin de soutenir les petits producteurs et ceux en démarrage ; Rapprocher les jeunes et le milieu agroalimentaire en élargissant l'accès au programme « L'agroalimentaire s'invite à l'école » ; Créer un Fonds bleu doté d'un budget de 650 M\$ pour le prochain mandat et le financer par une

augmentation des redevances des industries qui utilisent notre eau ; Demander à Hydro-Québec de procéder à l'acquisition d'électricité et à la construction de parcs éoliens d'une puissance totale de 3 000 MW pour les besoins à courts terme ; Réduire les GES pour rendre le Québec carboneutre d'ici 2050.

PARTI 15. Réduire l'utilisation par l'industrie de produits combustibles à des fins énergétiques et appuyer l'amélioration technologique et opérationnelle des procédés industriels ; Éliminer complètement l'utilisation des produits combustibles pour chauffer les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2030 ; S'opposer fermement à la construction de tout nouveau pipeline traversant le territoire du Québec ; Transformer le mandat du Fonds Vert pour en faire le maître d'œuvre de la stratégie de réduction des GES du gouvernement du Québec ; Éliminer toutes les subventions aux entreprises polluantes d'ici 2025.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 8 : CULTURE, LANGUE, RELIGION ET IMMIGRATION

PARTI 1. Faire passer le budget de la culture de 1,1 % à 2,2 % ; Promouvoir le multiculturalisme et la diversité des communautés qui composent le Québec ; Accepter davantage de réfugiés ; Augmenter de 20% le seuil annuel d'immigration ; Reconnaître un plus grand nombre de diplômés étrangers ; Instaurer une instruction bilingue incluant 25% du temps scolaire à partir de la maternelle ; S'opposer à la loi 96 sur la protection de la loi française et l'abroger ; S'opposer à la loi 21 sur la laïcité de l'État et permettre les symboles religieux, peu importe la fonction.

PARTI 2. Faire de Québec le 2^{ème} pôle d'attractivité pour les immigrants et les étudiants internationaux.

PARTI 3. Lutter contre le multiculturalisme ; Réduire l'immigration à 30 000 par an et choisir des gens qui ont une culture compatible avec la nôtre ; Défendre le droit de critiquer et de rire de toute idéologie y compris toutes les religions et rejeter la notion de blasphème ; S'assurer que la religion soit séparée du politique et du juridique ; Protéger notre patrimoine historique qu'il soit religieux ou non et valoriser notre histoire.

PARTI 4. Permettre aux nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec de pouvoir choisir leur langue officielle de prédilection ; S'opposer à la loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec et rejeter toute loi coercitive pour imposer le français ; Adopter une version française de la Constitution pour réaffirmer le fondement bilingue du Canada ; S'opposer à tout changement qui supprimerait le statut officiel de l'anglais dans la province ; Promouvoir le bilinguisme symétrique protégeant la minorité anglophone du Québec ; Encourager l'usage de l'anglais et du français dans les sphères publiques et privées ; Faire de l'anglais et du français des langues officielles du Québec ; Préconiser un cadre national pour assurer la prestation uniforme des services gouvernementaux en français et en anglais aux niveaux fédéral, provincial et territorial ; Permettre aux résidents du Québec de choisir leur langue d'enseignement de la maternelle à l'université ; S'opposer à la Loi 21 sur la laïcité.

PARTI 5. Mettre de l'avant le concept d'une langue, un pays ; Populariser l'usage des logiciels et applications de traduction.

PARTI 6. Créer un bureau de promotion du contenu québécois ; Faire des programmes du gouvernement québécois les seuls subventionnaires de notre culture ; Soutenir les secteurs culturels qui désirent passer à l'ère numérique ; Modifier le droit de propriété intellectuelle et favoriser sa reconnaissance économique pour améliorer les conditions des créatrices et des créateurs ; Promouvoir la culture et les arts québécois dans les programmes éducatifs au préscolaire, au primaire et au secondaire ; Promouvoir notre histoire nationale en finançant des événements liés à des symboles forts ; Revoir la Loi sur le patrimoine pour freiner la destruction de bâtiments patrimoniaux ; S'assurer que l'immigration économique est à 100 % francophone ; Ajuster le nombre d'immigrants accueillis par le Québec chaque année, en fonction de notre capacité réelle d'intégration et régionaliser l'immigration ; Faciliter la reconnaissance des diplômés ; Faciliter le recrutement de travailleurs étrangers ; Soutenir la régionalisation de l'immigration en favorisant l'établissement et l'intégration à l'emploi des néo-Québécois directement en région ; Adopter une politique d'accueil des réfugiés ; Adopter une nouvelle loi sur la promotion et la défense du français dans les 100 premiers jours de mandat ; Appliquer la loi 101 au cégep ; Interdire l'exigence de l'anglais à l'embauche dans les affichages de postes lorsque ce n'est pas nécessaire ; Modifier le statut des municipalités bilingues comptant moins de 33% de résidents ayant l'anglais comme langue maternelle ; Imposer une épreuve uniforme de français adaptée à la fin du parcours collégial, même dans les cégeps anglophones ; Obliger les enfants d'immigrants temporaires séjournant au Québec plus d'un an, de fréquenter une école de langue française ; Lancer un vaste chantier et débloquer des budgets supplémentaires pour lutter contre l'analphabétisme ; Faire du français un facteur unique de différenciation et un avantage concurrentiel ; Constitutionnaliser le droit de vivre, d'étudier et de travailler en français ; Inciter la francisation des noms de commerces et d'événements ; Assurer que tous les documents produits par l'État sont rédigés en français ; Assurer la communication uniquement en français entre l'État et les entreprises sur le territoire québécois ; Faire des campagnes de publicité de promotion de la langue française ; Offrir les services du gouvernement du Québec aux Québécois allophones uniquement en français, tout en conservant un service en anglais pour la minorité historique anglophone ; Adapter l'offre de cours de francisation aux réalités des néo-Québécois ; Rendre obligatoire la connaissance du français pour les immigrants avant leur arrivée au Québec ; Offrir des cours à distance permettant aux futurs immigrants d'apprendre le français ; Assurer l'accès aux services dans sa langue à la communauté historique anglo-québécoise ; Soutenir l'apprentissage des langues autochtones et de la culture autochtone ; Appliquer la Charte de la langue française aux entreprises du Québec de toutes les juridictions et aux petites entreprises ; Interdire l'exigence de parler anglais dans les affichages de postes lorsque ce n'est pas nécessaire ; Rendre exécutoire les constats d'infractions émis par l'Office québécois de la langue française, comme pour eux du Code de la route ; Soutenir, à titre d'allié, la pérennité des communautés francophones au Canada ; Communiquer seulement en français avec les organisations internationales ; Encourager l'utilisation du français dans les relations commerciales internationales et l'univers virtuel ; Développer une convention internationale visant la promotion et la protection du français ; Garantir la laïcité de l'État ; Défendre la laïcité québécoise que le fédéral tente d'invalidier.

PARTI 7. Favoriser l'immigration francophone ; Rapatrier les pouvoirs d'immigration du fédéral vers le Québec ; Favoriser davantage le français.

PARTI 8. Déclarer l'indépendance pour mieux protéger la langue française

PARTI 9. Appuyer temporairement le plafond d'environ 80 000 à 90 000 immigrants préconisé par la Fédération des chambres du commerce du Québec ; Moderniser et simplifier le système d'immigration et de traitement des réfugiés ; Effectuer une évaluation annuelle, objective et indépendante du nombre et du type d'immigrants nécessaires dans chaque région ; Sélectionner les immigrants économiques en fonction des besoins de l'économie plutôt qu'en fonction de considérations linguistiques ; Soutenir la réunification des familles ; Faciliter et accélérer la reconnaissance des titres de compétences des immigrants formés à l'étranger ; Ajouter plusieurs professions en forte demande au processus facilité du Programme des travailleurs étrangers temporaires ; Ajouter de la concurrence dans le système de santé en adoptant le modèle néerlandais ; S'opposer à la loi 96 sur la langue française ; Promouvoir le bilinguisme ; S'opposer à la loi 21 sur la laïcité.

PARTI 10. Tenir des états généraux sur les arts vivants ; Mettre sur pied un nouveau fonds dédié à la culture et aux médias financé par l'imposition d'une taxe temporaire de 3% sur le chiffre d'affaires des géants du numérique ; S'assurer de soutenir une immigration qui contribue à pourvoir les postes vacants dans les régions et les secteurs les plus touchés ; Accélérer la reconnaissance des diplômes des travailleurs qui proviennent d'une autre province ou d'un autre pays ; Conclure des ententes avec l'ensemble des régions du Québec afin qu'elles déterminent leurs propres besoins d'immigration ; Accélérer le traitement des dossiers des étudiants étrangers pour qu'il soit comparable à la moyenne canadienne ; Obtenir le plein contrôle du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ; Bonifier les investissements en francisation pour les nouveaux arrivants ; Moduler les exigences linguistiques en fonction de la région pour les candidats à l'immigration ; Obtenir le plein contrôle du Programme des travailleurs temporaires étrangers ; Redonner aux étudiants la possibilité de choisir l'institution collégiale qu'ils veulent fréquenter, peu importe leur langue ; Enlever la clause dérogatoire imposée sans balises dans le projet de loi 96 ; Enlever le délai de 6 mois imposé aux immigrants pour communiquer en français avec l'État ; Évaluer le fardeau administratif imposé aux entreprises par le projet de loi 96 ; S'assurer que tous les projets d'infrastructure des réseaux de la santé et de l'éducation seront réalisés en fonction des besoins réels et non de la langue ; Abolir l'interdiction des signes religieux pour les enseignants et les enseignantes et ne pas renouveler la clause dérogatoire concernant la loi sur la laïcité.

PARTI 11. Proposer un modèle social fondé sur l'interculturalisme plutôt qu'un modèle fondé sur le multiculturalisme canadien ; Proposer une politique complète et cohérente d'immigration, de soutien à l'intégration, et d'aide à l'investissement, après consultations ; Réévaluer les programmes existants afin qu'ils priorisent et organisent l'orientation et l'intégration des personnes immigrantes en fonction de la capacité d'accueil, des opportunités et des besoins spécifiques dans chaque région ; Faciliter la reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenues à l'étranger ; Préserver et développer la langue française tout en respectant les droits historiques des minorités linguistiques ; Adopter une politique de neutralité religieuse de l'État.

PARTI 12. Rendre obligatoires quatre activités culturelles par année pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire ; Créer SÉPAQ-patrimoniaux pour valoriser notre héritage ; Créer une commission permanente du patrimoine ; Développer un modèle de sécurité de revenus pour les artistes et les travailleurs autonomes de ce milieu ; Augmenter le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles, et obliger les bailleurs de fonds à consacrer une proportion des bourses et subventions de création aux artistes de la relève ; Reconnaître le statut d'autoproduit à la SODEC ; Adopter un prix réglementé sur les livres neufs et s'assurer qu'une juste part de ce prix revienne aux autrices et aux auteurs ; Augmenter le financement dédié à la diffusion numérique des productions artistiques québécoises pour les rendre accessibles partout au Québec et dans le monde ; Rapatrier les pouvoirs en culture et en télécommunications afin d'imposer davantage les multinationales du numérique et de financer la culture et les médias d'ici ; Exiger des différentes plateformes numériques qu'elles garantissent l'accès et la mise en valeur de contenu québécois ; Élargir la reconnaissance des diplômes des personnes immigrantes et à soutenir leur intégration dans le marché du travail en conformité avec leur niveau de qualification ; Faciliter l'immigration de nature humanitaire et climatique ; Faire du Québec un sanctuaire et une véritable terre d'accueil tout en facilitant l'accès à la citoyenneté pour celles et ceux qui sont déjà sur le territoire ; Rapatrier des pouvoirs fédéraux permettant de régulariser le statut des personnes immigrantes précaires ainsi que des travailleurs essentiels qui ont œuvré durant la pandémie ; Créer des carrefours locaux en immigration favorisant l'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec et leur offrir des services soutenus d'accueil et de francisation en partenariat avec le milieu communautaire, les entreprises et les services sociaux ; Financer et soutenir les initiatives linguistiques de protection des langues des Premières Nations et des Inuit ; Soutenir l'enseignement des langues traditionnelles et des savoirs ancestraux auprès des jeunes Autochtones ; Appliquer la loi 101 à l'ensemble des entreprises de dix personnes employées et plus en ce qui a trait à la démarche de francisation ; Limiter l'exigence indue de la maîtrise de l'anglais à l'embauche ; Réaffirmer le fait que le français est la seule langue officielle du Québec ; Renforcer la loi 101 dans le monde numérique, y compris dans l'affichage ; Bonifier le réseau d'enseignement supérieur francophone pour le rendre plus attractif auprès des non francophones et appliquer la loi 101 aux écoles privées non subventionnées ; Distribuer des bons culturels aux personnes nouvellement arrivées afin de faciliter leur accès à la

culture québécoise francophone ; Reconnaître la langue des signes québécoise (LSQ) et faciliter son usage et son enseignement par l'adoption d'une politique d'aménagement linguistique conséquente.

PARTI 13. Mettre sur pied un programme de soutien et de préservation du patrimoine tant matériel qu'immatériel ; Soutenir les sociétés historiques régionales participant à l'effort national de préservation de notre patrimoine, en plus de mettre en œuvre un programme de préservation des archives des communautés religieuses présentes tout au long de l'histoire du Québec ; Sélectionner les immigrants permanents en fonction de leur compatibilité civilisationnelle et leur connaissance avérée de la langue française ; Rapatrier au Québec le programme de regroupement familial et en limiter l'accès aux personnes qui parrainent leurs propres enfants d'âge mineur ; Inciter les entreprises et les institutions d'enseignement à sélectionner les immigrants temporaires en fonction de leur compatibilité civilisationnelle ; Entamer des procédures visant à rouvrir l'Accord Québec-Canada dans le but d'accroître durablement les pouvoirs du Québec en matière d'immigration ; Viser, à terme, un plein contrôle de l'immigration sur le territoire du Québec ; Diminuer les seuils d'immigration en fonction de l'efficacité des mesures qui auront été implantées pour contribuer au développement économique du Québec ; Rehausser l'enseignement du français dans les cégeps et les universités anglophones ; Créer le poste de Commissaire à la langue française de qui relèvera l'Office québécois de la langue française (OQLF) ; Franciser tous les membres d'une famille immigrante via un guichet unique ; Orienter le mandat de Télé-Québec vers la francisation et l'alphabétisation ; Offrir des cours de francisation aux anglophones québécois qui souhaitent parfaire leurs connaissances du français ; Rehausser la qualité des cours de français offerts aux cégeps et universités anglophones ; Renforcer la qualité de l'enseignement de la langue française à tous les niveaux préuniversitaires et confier un mandat à cet effet au Commissaire à la langue française ; Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la restauration ou à l'établissement de programmes scolaires aptes à corriger les lacunes du système public d'éducation en matière d'apprentissage, de maîtrise et de transmission de la langue française ; Soutenir la préservation du patrimoine religieux.

PARTI 14. S'assurer que le milieu culturel québécois reçoive la diffusion et les revenus auxquels ils sont légitimes d'aspirer des différentes plateformes numériques ; Agir sur le plan international pour définir une nouvelle catégorie de réfugiés : les réfugiés climatiques ; Mettre en place les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires pour accueillir les immigrants ; Mettre en place une cérémonie pour la citoyenneté québécoise avec un serment au peuple de la République du Québec ; Respecter les délais de traitement des demandes ; Réduire les délais d'obtention de permis de travail pour les demandeurs d'asile à titre de réfugiés climatiques et politiques ; Financer et rendre obligatoire les cours de francisation et d'orientation avec la prise en charge globale des immigrants « style COFI » pour favoriser une pleine participation des nouveaux arrivants à la société québécoise ; Revoir le processus de reconnaissance des diplômes des immigrants ; Réaffirmer que la langue officielle et commune du Québec est la langue française et intégrer la Charte de la langue française initiale ; Assurer le fonctionnement l'accès aux institutions d'éducation dans la langue officielle à tous les citoyens sur le territoire pour améliorer la cohésion sociale, avec respect des minorités historiques impliquant un accès en langue autochtone et anglaise pour ces populations ; Appuyer la mise en place de la loi 101 au cégep pour réduire l'anglicisation en cours des étudiants ; Protéger la laïcité de l'État par les lois actuelles ; Confirmer la séparation de la religion et de la gestion de l'État en déclarant l'État laïque.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 9. CONDITION FÉMININE

PARTI 1. Rendre les produits menstruels gratuits sur tous les campus des cégeps et des universités ; Modifier la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et favoriser leur rétablissement pour y inclure une clause de rétroactivité pour les victimes de crimes contre la personne, par exemple d'exploitation sexuelle ; Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*.

PARTI 2. Mettre en œuvre la parité hommes-femmes dans les instances de pouvoir des organisations publiques et parapubliques ; Créer un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales ; Garantir la gratuité des produits d'hygiène féminine ; Offrir des services de périnatalité adaptés aux femmes enceintes dès le début de la grossesse, en soutenant la mise en place de la déclaration de grossesse dans toutes les régions du Québec.

PARTI 3. Sanctionner les partis qui ne respectent pas la parité des genres ; Accorder une subvention aux candidates voulant se présenter pour la première fois en politique ; Permettre des congés de maternité ou de paternité aux élu-e-s ; Mettre en place une loi provinciale interdisant le harcèlement de rue envers les femmes ; Établir des formations intensives spécialisées en violences sexuelles pour l'ensemble des policiers et procureurs de la couronne ; Adapter le Code du travail afin d'offrir des congés rémunérés aux victimes d'agressions sexuelles ou de violences domestiques ; Offrir des services de psychothérapie gratuits à toute personne en besoin et particulièrement aux victimes de violences sexuelles ; Aborder les questions de relations sexuelles consensuelles et le respect de chacun dans les cours d'éducation sexuelle dans le curriculum du primaire et du secondaire ; Lutter contre la culture du viol en entreprenant des mesures qui visent à informer le public ; Décriminaliser et encadrer légalement la prostitution ; Lutter en solidarité pour les droits des femmes racisées ; Lutter pour la croissance du nombre de femmes dans les milieux de travail traditionnellement masculin, en adaptant le Code du travail et en créant un Cégep axé sur les sciences mais tenu à la parité ; Lutter contre l'hypersexualisation par une campagne de publicité et la création d'un organisme en lien avec cette problématique ; Atteindre l'égalité de la rémunération en obligeant aux entreprises de prouver qu'elles rémunèrent les femmes autant que les hommes ; Atteindre une parité parmi les élu-e-s en instaurant un scrutin proportionnel avec des quotas ; Renforcer les pénalités concernant le devoir de l'employeur d'assurer un milieu de travail exempt de harcèlement ; Instaurer la gratuité des moyens contraceptifs (comme la pilule) et pour la contraception d'urgence.

PARTI 4. Mettre tout en œuvre pour valoriser les métiers à prédominance féminine ; Comblent les retards en termes d'équité salariale ; Créer un régime de retraite public et universel et y instaurer dans ce régime la notion de pension minimale pour tenir compte du travail non rémunéré réalisé majoritairement par les femmes ; Établir un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire qui rende possible l'atteinte de la parité homme-femme ; Rendre obligatoire l'atteinte de la parité au Conseil des ministres et dans l'ensemble des postes décisionnels des services publics et des sociétés d'État ; Mettre en œuvre les recommandations du rapport *transpartisan Rebâtir la confiance* pour lutter contre la violence faite aux femmes ; Investir tous les moyens nécessaires pour l'instauration la plus rapide possible du tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de violence ciblant spécifiquement les femmes ; Élargir la Loi sur l'équité salariale, améliorer les délais de traitement des exercices de maintien et de plaintes en cette matière ; Assurer que les salaires en vigueur dans les secteurs d'emploi à prédominance féminine soient revus à la hausse pour qu'ils correspondent équitablement aux salaires en vigueur dans les secteurs d'emploi à prédominance masculine ; Mettre sur pied un ministère Femmes et égalité des genres et prendre en compte les perspectives intersectionnelles et les analyses basées sur le genre dans l'ensemble des décisions ; Rendre la contraception gratuite et éliminer la « taxe rose » ; Donner un accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle, réutilisables ou non ; Porter une attention particulière au droit à l'avortement ici et ailleurs dans le monde et se montrer solidaire de toute lutte exigeant la généralisation de ce droit.

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

Thème 10 : PREMIÈRES NATIONS, MINORITÉS ET DISCRIMINATION

PARTI 1. Mettre en place le Principe de Joyce et travailler avec l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux pour mettre fin au racisme systémique ; Présenter un plan d'action clair en matière de lutte au racisme systémique ; Donner suite aux recommandations qui concernent le gouvernement du Québec, par exemple la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; S'engager à lancer une enquête publique sur la question des pensionnats autochtones ; Protéger et promouvoir les droits de la communauté LGBTQ+

PARTI 2. Collaborer avec les peuples autochtones pour mettre en place un système non raciste remplaçant la loi sur les « Indiens ».

PARTI 3. Établir un sommet annuel ou un conseil des nations entre les chefs des Premières Nations et des Inuits et le premier ministre ; Instaurer à l'Assemblée nationale un comité consultatif permanent visant à recueillir l'avis des nations autochtones ; Remplacer la Loi sur les Indiens par un régime négocié de national à Nation ; Construire un nouveau partenariat dans le respect de notre autodétermination respective, la recherche de nos intérêts communs et notre rayonnement culturel ; Soutenir l'apprentissage des langues autochtones et de la culture autochtone ; Collaborer avec les Premières Nations et les Inuits à la protection de leur patrimoine culturel ; Mettre en valeur les toponymies autochtones ; Modifier les programmes d'enseignement de l'histoire pour assurer une présence importante de notre histoire, de notre littérature et de celle des cultures autochtones ; Augmenter la présence des minorités visibles et des Autochtones dans la fonction publique et parapublique.

PARTI 4. Adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au niveau provincial ; Appuyer les communautés autochtones pour qu'ils puissent dire non aux projets miniers ; Reconnaître et arrêter le génocide envers les autochtones ; Céder de grandes sections du territoire aux autochtones ; Reconnaître les enjeux de discrimination systémique et corriger la situation ; Lutter contre le problème du racisme systémique dans le système de santé ; Accorder des sièges à l'assemblée nationale aux 11 nations autochtones ; Reconnaître de façon formelles les gouvernements autochtones ; Soutenir que la loi sur les Indiens est raciste et colonialiste et qu'elle devrait être renversée afin de permettre aux Premières Nations la possibilité de transitionner vers un mode de gouvernance traditionnel ; Mettre en place des ressources pour préserver les langues autochtones ; Établir un Conseil permanent de lutte contre le racisme composé de personnes racisées et adopter une série de mesures pour sensibiliser les gens à ce problème ; Augmenter la présence des individus racisés dans les médias, la fonction publique et la culture en imposant des seuils minimaux de représentation ; Augmenter le budget pour le soutien et la protection des langues et cultures autochtones et minoritaires ; Lutter en solidarité pour les droits des femmes racisées ; Présenter des excuses formelles à la communauté LGBTQIA2+ et poser des gestes concrets afin de continuer la lutte pour l'égalité ; Ne faire aucun compromis sur l'égalité face à l'adoption et à la parentalité concernant l'orientation sexuelle ; Créer des centres jeunesse LGBTQIA2+ partout au Québec et financer davantage de ressources ; Réformer les cours d'éducation sexuelle et mettre en place des groupes de soutiens pour que les écoles reflètent davantage les minorités de genres et sexuelles ; Offrir la possibilité de la mention de genre « neutre » sur les documents et pièces d'identité de la province ; Assurer la gratuité de l'ensemble des étapes de la transition des personnes trans ; Proposer la mise en place de salles de bains à genre neutre dans l'ensemble des écoles du Québec et des institutions gouvernementales ; Lutter activement contre l'homophobie dans toutes les sphères de notre société et mettre en place les structures de prévention appropriées.

PARTI 5. Traduire dans la législation et les règlements administratifs du Québec les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; Travailler à ce que tous les paliers de gouvernement accordent un financement et des moyens suffisants et autogérés, autant matériels qu'humains, aux organismes communautaires autochtones, qui oeuvrent en milieu urbain, afin de soutenir spirituellement, de former professionnellement et d'intégrer les Autochtones qui vivent hors de leur communauté.

PARTI 6. Entamer un dialogue avec les communautés autochtones afin de leur permettre d'offrir un seuil minimal de services publics ; Favoriser l'accès à un système de justice par et pour les Autochtones ; Actualiser le contenu scolaire concernant les réalités autochtones ; Veiller à améliorer l'accès à un logement décent aux personnes autochtones vivant en milieu urbain ou en communauté ; Mettre sur pied une commission d'enquête sur le racisme systémique et en appliquer les recommandations ; Veiller à ce que les recommandations concernant le racisme systémique qui ont déjà été émises par la Commission des droits de la personne soient appliquées ; Veiller à l'application et au renforcement des programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes issues des minorités discriminées ; Instaurer un taux d'embauche de 25% pour les minorités visibles et ethniques du secteur public, jusqu'à l'atteinte de la cible globale de 18% ; Réduire la judiciarisation dont sont victimes les personnes autochtones, racisées et marginalisées en revoyant les modes d'intervention policière, en bonifiant la formation des policiers et en élargissant le recours à des patrouilles policières comprenant des intervenants psychosociaux ; Favoriser l'éducation à l'interculturalisme dans les différents milieux ; S'assurer que les programmes présentent justement l'histoire et les réalités contemporaines des peuples autochtones en collaboration avec ceux-ci ; S'assurer d'un consentement préalable, libre et éclairé lors de tout projet prévu sur les territoires des Premières Nations et des Inuit, en conformité avec la déclaration des Nations

Unies sur les droits des peuples autochtones ; Instaurer le principe de la gestion nation à nation entre l'État québécois et les communautés en matière de développement, de conservation et d'exploitation des ressources naturelles ; S'engager à confier la gestion et l'administration de certains services publics aux communautés autochtones ; Soutenir le transfert des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse à des instances autochtones ; Financer et soutenir les initiatives linguistiques de protection des langues des Premières Nations et des Inuit ; Soutenir l'enseignement des langues traditionnelles et des savoirs ancestraux auprès des jeunes Autochtones ; S'engager à se mettre en action afin que justice soit rendue pour les enfants autochtones disparus ou inhumés dans les pensionnats ; Faire du 30 septembre la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation férié ; Adopter le « principe de Joyce » et travailler à assurer un accès équitable et non discriminatoire aux Autochtones du Québec aux services sociaux et de santé en portant une attention particulière au traitement des femmes et des enfants ; S'affranchir de la Loi sur les Indiens dans un processus menant à la souveraineté du Québec et offrir aux nations concernées un réel droit à l'autodétermination. ,

MEILLEUR(S) PARTI(S) :

PIRE(S) PARTI(S) :

THÈME 1. Noms des partis : 1. Union nationale 2. Parti accès propriété et équité 3. Parti libéral 4. Nouveau parti démocratique du Québec 5. Parti québécois 6. Parti conservateur 7. Parti culinaire du Québec 8. Parti libertarien 9. Équipe autonomiste 10. Parti vert 11. Bloc Montréal 12. Climat Québec 13. Coalition avenir Québec 14. Québec solidaire

THÈME 2. 1. Parti culinaire 2. Nouveau parti démocratique 3. Parti québécois 4. Parti conservateur 5. Équipe autonomiste 6. Québec solidaire 7. Parti libéral 8. Parti canadien. 9. Climat Québec 10. Parti libertarien 11. Coalition avenir Québec 12. Union nationale 13. Parti accès propriété et équité 14. Bloc Montréal 15. Parti vert

THÈME 3. 1. Parti québécois. 2. Union nationale 3. Parti libertarien 4. Parti vert 5. Climat Québec 6. Bloc Montréal 7. Parti canadien 8. Bloc pot 9. Équipe autonomiste 10. Québec solidaire 11. Parti libéral

THÈME 4. 1. Parti conservateur 2. L'Union fait la force 3. Québec solidaire 4. Coalition avenir Québec 5. Parti vert 6. Parti libéral 7. Parti québécois 8. Parti nul 9. Parti canadien 10. Parti 51 11. Bloc Montréal 12. Nouveau parti démocratique 13. Parti pour l'indépendance du Québec 14. Bloc pot 15. Union nationale 16. Équipe autonomiste 17. Climat Québec 18. Démocratie directe

THÈME 5. 1. Parti libéral 2. Parti québécois 3. Équipe autonomiste 4. Union nationale. 5. Parti vert 6. Bloc Montréal 7. Parti accès, propriété et équité 8. Parti conservateur 9. Parti libertarien 10. Nouveau parti démocratique 11. Coalition avenir Québec 12. Climat Québec 13. Québec solidaire

THÈME 6. 1. Parti libertarien 2. Bloc Montréal 3. Union nationale 4. Québec solidaire 5. Équipe autonomiste 6. Parti culinaire 7. Parti libéral 8. Bloc pot 9. Climat Québec 10. Parti vert 11. Coalition avenir Québec 12. Parti canadien 13. Parti québécois 14. Parti conservateur 15. Nouveau parti démocratique

THÈME 7. 1. Parti accès propriété et équité 2. Climat Québec 3. Parti conservateur 4. Équipe autonomiste 5. Bloc Montréal 6. Québec solidaire 7. Parti libertarien 8. Parti québécois 9. Bloc pot 10. Parti culinaire 11. Parti libéral 12. Union nationale 13. Parti vert 14. Coalition avenir Québec 15. Nouveau parti démocratique

THÈME 8. 1. Parti vert 2. Coalition avenir Québec 3. Équipe autonomiste 4. Parti canadien 5. Parti accès propriété et équité 6. Parti québécois 7. Union nationale 8. Parti pour l'indépendance du Québec 9. Bloc Montréal 10. Parti libéral 11. Nouveau parti démocratique 12. Québec solidaire 13. Parti conservateur 14. Climat Québec

THÈME 9. 1. Parti libéral 2. Parti québécois. 3. Parti vert 4. Québec solidaire

THÈME 10. 1. Parti libéral 2. Climat Québec 3. Parti québécois 4. Parti vert 5. Nouveau parti démocratique 6. Québec solidaire

SOURCES :

1. Bloc Montréal : <https://blocomtl.com/>
2. Bloc pot : <https://blocpot.qc.ca/>
3. Climat Québec : <https://climat.quebec/>
4. Coalition avenir Québec : <https://coalitionavenirquebec.org/fr/>
5. Démocratie directe : <https://www.xn--dmocratiedirectequbec-b5br.com/>
6. Équipe autonomiste : <https://equipeautonomiste.ca/>
7. L'union fait la force : <https://uff.quebec/fr/>
8. NPD : <https://www.lenpdq.org/>
9. Parti 51 : <https://parti51.com/>
10. Parti accès, propriété et équité : <https://www.facebook.com/pape.quebec>
11. Parti canadien du Québec : <https://particanadienquebec.com/>
12. Parti conservateur du Québec : <https://www.conservateur.quebec/>
13. Parti culinaire du Québec : <http://www.particulinaireduquebec.org/>
14. Parti libéral du Québec : <https://plq.org/fr/>
15. Parti libertarien du Québec : <https://fr-ca.facebook.com/partilibertarien>
16. Parti nul : <https://partinul.net/>
17. Parti pour l'indépendance du Québec : <https://www.quebecpays.com/>
18. Parti québécois : <https://pq.org/>
19. Parti vert : <https://pvq.qc.ca/>
20. Québec solidaire : <https://quebecsolidaire.net/>
21. Union nationale : <https://union-nationale.net/>